

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 29 avril 2016</b>	<b>N° 2016-198</b>

Convocation du 22 avril 2016

Aujourd'hui vendredi 29 avril 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON  
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE  
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Bernard LE ROUX à M. Jacques GUICHOUX  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN  
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON  
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h30  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h35  
M. Patrick BOBET à M. Michel LABARDIN à partir de 13h15  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h20  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h45  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET de 9h45 à 11h25  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h50  
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h50  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 10h40  
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h25  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h50  
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00  
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 10h00  
Mme Véronique FERREIRA à Mme BOST à partir de 11h30  
M. Marick FETOUH à Mme Laurence DESSERTINE à partir 11h45 et à M. Fabien ROBERT à partir de 12h50  
Mme Béatrice de FRANÇOIS à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 12h35  
Mme Magali FRONZES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h50  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h35  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45 et à M. Pierre HURMIC à partir de 13h10  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h05 et à Mme Chantal CHABBAT à partir de 13h15  
M. Alain JUPPE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h50  
Mme Andréa KISS à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h35  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h40  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL à partir de 12h10  
Mme Christine PEYRE à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 13h15  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h50  
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40  
M. Benoit RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL à partir de 12h50  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI de 11h00 à 12h00

M. Clément ROSSIGNOL PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h05

Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 10h00

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h05

M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h30

M. Alain TURBY à M. Michel DUCHENE à partir de 12h25

M. Michel VERNEJOUL à M. Gérard DUBOS à partir de 11h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 29 avril 2016</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Mission stratégie territoriale et ingénierie</b>	<b><i>N° 2016-198</i></b>

---

**Bordeaux Métropole**  
**Signature de la convention de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour la**  
**période 2016-2019 Décision - Autorisation**

---

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La CDC et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique.

Il intervient en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales.

Bordeaux Métropole et la CDC entretiennent historiquement un partenariat étroit, sur l'ensemble de leurs domaines d'intervention, tels que le financement du logement social, la réalisation d'aménagement urbain et économique avec nos sociétés d'économie mixte partenaires (BMA, InCité, SEM Route des Lasers...), la politique de la ville et de renouvellement urbain et bien sûr le programme d'investissements d'avenir avec notamment le programme ville de demain, pour lequel le projet Ecocité Plaine de Garonne a reçu l'avis favorable du Premier Ministre pour la tranche 1 (plus de 7 M € de subventions) et pour la tranche 2 en fin d'année 2015 (12,3 M € pour 29 opérations).

Afin d'inscrire un cadre collaboratif dans la durée et définir des actions concrètes pour les années à venir, Bordeaux Métropole et la CDC se proposent de signer une convention de partenariat pour les années 2016 à 2019.

Cette convention, jointe en annexe, présente les politiques publiques et les actions portées par Bordeaux Métropole pouvant faire l'objet d'un soutien par la CDC sur cette période.

Les projets identifiés, dans le cadre de cette convention, donnent corps à ces enjeux. Ils ne prétendent toutefois pas être exclusifs de projets susceptibles d'émerger sur le temps de la convention.

D'autres projets pourront donc compléter ces éléments dans le cas où ils viendraient conforter l'ambition métropolitaine et le cadre défini de la convention.

Les interventions de la CDC pourront prendre la forme d'ingénierie technique et financière, de prêts sur fonds d'épargne ou encore d'investissements en fonds propres.

L'objectif commun aux deux parties étant de favoriser l'attractivité de notre territoire, cette convention propose d'articuler le partenariat autour de trois axes principaux :

## 1. Le développement et l'attractivité économiques

Deux objectifs majeurs sont poursuivis :

- renforcer l'attractivité de Bordeaux Métropole aux yeux des investisseurs et des entrepreneurs ;
- dynamiser le développement économique du territoire et créer les conditions favorables au développement des entreprises et des domaines d'excellence.

**Bordeaux Métropole et la CDC** conviennent de travailler en partenariat sur les actions suivantes :

- le **marketing territorial** : Bordeaux Métropole a lancé une mission Bordeaux attractivité dont l'objectif est de déterminer une stratégie de positionnement, une marque et un plan d'actions. La CDC pourra participer au financement de l'étude et au plan d'actions pour renforcer l'attractivité du territoire.
- Miser sur les **filières d'excellence**, telles que la French Tech (la CDC étudiera les besoins en financement et différents mécanismes accélérateurs pour les entreprises numériques), la Route des Lasers, l'Aéronautique, par notamment la constitution de plateformes d'innovation...
- **L'aménagement des grands sites de projets économiques** : Il nous faut mieux analyser les besoins des entreprises pour adapter notre offre immobilière.  
La CDC pourra par exemple étudier et financer des opérations immobilières (centres d'affaires, hôtels d'entreprises) participant de l'attractivité de ces territoires.  
Plus largement, la CDC travaillera avec Bordeaux Métropole à une meilleure complémentarité et efficacité des outils d'aménagement du territoire (Fab, SEM Route des Lasers, SEM BMA, SEM In Cité...)
- Le renforcement de **l'attractivité touristique** : Le montage juridico-financier de gestion et d'exploitation du parc des expositions et des équipements de congrès nécessite un travail d'ingénierie, de même que le transfert à la Métropole d'équipements touristiques majeurs. La CDC pourra participer et cofinancer des travaux. Enfin, elle peut également co-investir dans des programmes hôteliers privés qui viendraient conforter notre offre d'hébergement touristique.
- **L'accompagnement des entreprises** à toutes les étapes de leur développement : Bordeaux Métropole et la CDC se proposent de travailler ensemble à une meilleure coordination des outils d'accompagnement à la création d'entreprises et à la création d'une offre immobilière innovante, adaptée aux jeunes entreprises, en sortie de pépinière.
- Développer **l'économie et l'innovation sociales** : Bordeaux Métropole et la CDC entendent développer leurs interventions partenariales en faveur de la création d'activités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et auprès des publics en difficultés : financement d'un CitéLab sur la rive droite, création d'un incubateur territorial, réalisation d'un bâtiment d'accueil pour les entreprises de l'ESS à Lormont, développement de la silver économie.
- Favoriser la place du **commerce dans la ville** : La CDC pourrait accompagner en ingénierie Bordeaux Métropole dans la définition d'une stratégie commerciale métropolitaine de proximité, cofinancer la réalisation d'un plan guide expérimental sur la Zone d'aménagement commercial (ZAC) de Bordeaux-Lac ou encore se mobiliser en faveur du maintien et de la rénovation de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires Politique de la ville.

## 2. Le cadre urbain et l'environnement

En matière de développement urbain et de cadre de vie, Bordeaux Métropole poursuit 4 axes majeurs :

### ▪ L'aménagement des grands sites de projet urbain

Lauréate de l'appel à projet Ecocité 2 dans le cadre du programme d'investissements d'avenir ville de demain, la Métropole porte de nombreux territoires de projet urbain. Ginko, les Bassins à flot, Brazza, Bastide-Niel, l'OIN Euratlantique sur les territoires de Bordeaux, Bègles et Floirac, demain le secteur Nord autour du Lac, avec les communes de Bordeaux et Bruges, sont autant de nouveaux quartiers, véritables lieux de vie pour les habitants.

Tous ces quartiers partagent, par delà leurs singularités respectives, les mêmes objectifs d'accessibilité, de mixité urbaine, de qualité paysagère et de performance énergétique.

La CDC accompagne la Métropole à différentes étapes de ces projets. A titre d'exemple, elle est mécène exclusif d'un prix d'Agora, biennale d'architecture, pour un montant de 100.000 euros.

Sur le territoire de Brazza, elle participe, aux côtés de Bordeaux Métropole et au travers de sa filiale SNI au programme de l'îlot E4, programme novateur superposant une zone d'accueil d'entreprises en incubation, du parking, du bureau et du logement, dans une démarche de flexibilité des usages.

La CDC peut également participer au financement d'études et de réalisation de plan guide (Bordeaux-Nord, Aubiers)

- **L'amélioration de l'offre de logements**

En améliorant la maîtrise foncière, développant l'offre de logement social et de logement intermédiaire, en favorisant la réhabilitation des logements existants et en expérimentant de nouvelles formes d'habitat, Bordeaux Métropole souhaite attirer et fidéliser de nouveaux habitants sur son territoire et lutter ainsi contre l'étalement urbain.

La CDC est aux côtés de Bordeaux Métropole dans cette démarche.

Elle est partenaire de la Fabrique métropolitaine La Fab pour le programme 50 000 logements, elle est partenaire également des principaux bailleurs sociaux. Sa filiale SNI et Bordeaux Métropole sont partenaires sur le programme de logements intermédiaires.

Dans le domaine de la réhabilitation, la CDC accompagne Bordeaux Métropole par des prêts bonifiés aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation énergétique, des subventions d'ingénierie ou encore des investissements de rénovation urbaine avec des prêts spécifiques.

Elle expérimente en partenariat avec Bordeaux Métropole de nouveaux montages juridico financiers, de nouvelles modalités de construction visant à réduire les prix d'opération tout en garantissant une qualité constructive et architecturale (îlot E4 à Brazza).

#### ▪ **Autre sujet d'expérimentation**

la production d'une offre de logement nouvelle et mieux adaptée au vieillissement de la population. La CDC et Bordeaux Métropole conviennent de travailler ensemble à l'étude des besoins en logements et à la création de nouvelles formes telles que les BIMBY (Build in my backyard).

#### ▪ **Agir pour les quartiers prioritaires et le renouvellement urbain**

En matière de politique de la ville, **Bordeaux Métropole** a piloté, au côté de l'Etat, l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre du contrat de ville 2015-2020 sur les **21 quartiers prioritaires** de la politique de la ville dont trois classés d'intérêt national ou régional :

- La Benauges, Henri Sellier, Léo Lagrange : quartier d'intérêt national à Bordeaux et Cenon
- Les Aubiers : quartier d'intérêt régional à Bordeaux
- Dravemont, Palmer, 8 mai 1945 : quartier d'intérêt régional à Floirac et Cenon :

Le contrat de ville de Bordeaux Métropole établit 4 axes prioritaires :

- l'accès à l'emploi et le développement de l'activité économique
- le cadre de vie et le renouvellement urbain
- la cohésion sociale
- les valeurs républicaines et citoyennes

La CDC, acteur historique du renouvellement urbain, accompagne Bordeaux Métropole dans sa politique en faveur des quartiers prioritaires, en particulier ceux à intérêt régional et national.

A titre d'exemple, la CDC pourra apporter son soutien en cofinançant des études de positionnement économique dans les quartiers en difficulté, tout comme elle pourra apporter son ingénierie à la transformation de certains immeubles ou sites.

#### ▪ **Faire place à la nature**

Bordeaux Métropole s'est engagée à préserver le délicat équilibre qui caractérise aujourd'hui son territoire : 50 % d'espaces urbanisés, 50 % d'espaces naturels et agricoles.

Au-delà de cette « sanctuarisation », c'est une politique active de la nature - sous toutes ses formes – qui vise à valoriser l'exceptionnel patrimoine naturel de la métropole et permettre l'épanouissement de la nature.

Le **Groupe CDC**, via notamment sa filiale CDC Biodiversité propose des solutions pour l'étude, le conseil et la mise en œuvre de stratégie biodiversité et de crédits écologiques sur un territoire.

### **3. Une Métropole intelligente, à haute qualité de vie et durable**

**La Métropole** est déjà fortement engagée dans la voie d'un développement urbain plus durable, plus respectueux de l'environnement, plus attentif au bien-être de ses habitants : préservation des 50 % d'espaces naturels et agricoles du territoire, promotion des mobilités alternatives, bâtiments publics à énergie positive, protection de la ressource en eau, plan climat énergie, écoquartiers.

La Métropole prévoit de redoubler d'effort et viser à l'exemplarité et à l'excellence, notamment en matière de transitions numérique, énergétique et écologique pour prendre place dans le concert européen tout en préservant la qualité de vie d'une agglomération parmi les plus attractives de France, qui va grandir, se densifier.

Ces défis représentent aussi une véritable opportunité qui stimulera l'innovation, produira des richesses et de l'emploi, et engagera la métropole bordelaise vers une croissance durable. Ils rejoignent les axes stratégiques de la CDC en matière de transitions numérique, énergétique et écologique.

**Dans le domaine du numérique**, Bordeaux Métropole souhaite engager des schémas structurants et des études en rapport avec :

- Les logiques de proximité, de la relation aux administrés métropolitains, des services portés au profit des communes et des trajectoires de convergence.
- Les grands enjeux métropolitains en matière de mobilité, de gestion de l'eau et de l'assainissement, des fluides et déchets et de l'énergie.

- Dans le domaine du numérique et des nouveaux services (ville intelligente) : plateformes de données, réseaux multiservices ou de télérelève, environnements numériques de travail en écoles, e-santé en particulier.
- La constitution d'un observatoire régulier des pratiques et des usages digitaux sur la Métropole.
- Les Datas Center, équipements structurants pour le développement de l'attractivité du territoire par la filière IT et l'ensemble des acteurs économique.

Bordeaux Métropole et la CDC décident de travailler ensemble au développement des tiers-lieux et télécentres, en étudiant tout projet d'investissement combinant immobilier et offre de services. La CDC se propose également d'étudier la faisabilité de tels lieux dans ses propres implantations immobilières.

**En matière de transition énergétique et environnementale**, Bordeaux Métropole et la CDC conviennent de travailler ensemble à la définition d'une stratégie territoriale avec l'Agence locale de l'énergie et du climat, en réalisant une étude sur les données d'énergie. Parallèlement, les deux parties conviennent d'œuvrer en faveur de l'offre d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques) ou encore à la performance énergétique des bâtiments publics et privés (prêts à taux zéro, stratégies patrimoniales...).

Enfin, la CDC pourra accompagner Bordeaux Métropole dans sa démarche Territoire à énergie positive et croissance verte (crédits d'ingénierie), promouvoir la filière hydrogène et transports durables (ingénierie sur les seuils de rentabilité et les problématiques d'amorçage public), ou encore participer à la valorisation des déchets (prêts croissance verte et investissement dans de nouvelles infrastructures de traitement des déchets).

**Sur le plan de la mobilité**, Bordeaux Métropole et la CDC ont initié en 2013, et poursuivent au sein d'un groupe de travail national, les travaux communs menés au cours de l'étude sur la valorisation des données urbaines et de mobilité. Les objectifs sont d'une part de partager les bonnes pratiques et d'échanger les informations avec les producteurs, agrégateurs et consommateurs de données publics ou privés nationaux, et d'autre part d'approfondir la réflexion sur la mise en place d'un dispositif multi-territorial de valorisation des données de mobilité.

Bordeaux Métropole souhaite accompagner l'expérimentation d'un système de covoiturage dynamique, qui aurait pour base le Parc-relais de la Buttinière à Cenon. Dans ce cas particulier, la CDC pourra examiner, au regard du modèle économique final, la faisabilité d'une intervention en fonds propres dans la société de projet.

Par ailleurs, la **CDC** pourra financer sous forme de prêts les investissements en infrastructures de transport de la Métropole, par exemple l'élargissement de la rocade.

Enfin, **sur le plan de la transition territoriale**, dans le cadre de la métropolisation, la CDC se propose d'accompagner les plus petites communes de la Métropole par le biais de son offre de conseil.

De plus, en lien avec les enjeux identifiés dans le cadre de la construction de la Métropole et notamment le transfert de compétences nouvelles, la mutualisation des services, la relation avec les autres collectivités locales, la CDC pourrait mobiliser des crédits d'ingénierie dédiés au projet métropolitain.

Voici résumés les 3 axes majeurs qui vont guider le partenariat qui nous lie à la CDC.

Sur le plan de la **gouvernance**, il est prévu un comité de suivi composé du Directeur général des services de Bordeaux Métropole et/ou ses représentants, du Directeur régional de la CDC et/ou ses représentants.

Ce comité se réunira deux fois par an, à l'effet de s'assurer de l'état d'avancement des travaux communs au titre de la convention.

Un référent sera désigné dans les deux structures, animant des groupes de travail réguliers sur les différents axes de la convention (mise en œuvre opérationnelle, actualisation sur de nouvelles actions, etc.).

Le contenu de chaque action mentionnée par la convention, son coût et les modalités de sa mise en œuvre seront indiqués dans une convention ad hoc, qui précisera le partenariat en termes d'objectifs, de financements et de réalisation. Les conventions ad hoc devront être approuvées par chacun des deux signataires de la présente convention, ainsi que leurs partenaires, conformément aux procédures de validation qu'ils appliquent.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Métropole,**

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt que présentent les missions de la Caisse des dépôts et consignations dans le domaine du développement économique, de l'attractivité, du projet urbain, de l'habitat, de la transition énergétique, numérique et de la mobilité, qui correspondent à des champs d'intervention prioritaires de Bordeaux Métropole,

## DECIDE

**Article 1** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les objectifs respectifs de la Caisse des dépôts et consignations et Bordeaux Métropole.

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte afférent à la convention précitée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 avril 2016

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>18 MAI 2016</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>18 MAI 2016</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	---



**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**ENTRE**

**BORDEAUX METROPOLE**

**ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

**2016 – 2019**

**Entre**

**Bordeaux Métropole, établissement public de coopération de Coopération Intercommunale créé le 1er janvier 2015 conformément à la Loi MAPTAM (Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), sise Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex représentée par Monsieur Alain Juppé, en sa qualité de Président.**

**Ci-après dénommée « la Métropole » ou « Bordeaux Métropole »**

**Et**

**La Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, ayant son siège 56, rue de Lille à Paris (7ème), représentée par Monsieur Pierre René Lemas, Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations,**

**Ci-après dénommée « la Caisse des Dépôts »**

**Il a été exposé et convenu ce qui suit,**

## SOMMAIRE

Article 1. Objet de la convention de partenariat.....	p6
Article 2. Axes de partenariat.....	p8
<b>AXE 1. LE DEVELOPPEMENT ET L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUES</b>	
A. Renforcer l'attractivité économique de la Métropole.....	p8
B. Renforcer l'attractivité touristique.....	p11
C. Aménager les grands sites de projets économiques structurants.....	p13
D. Accompagner les entreprises à toutes les étapes de leur développement.....	p15
E. Favoriser la place du commerce dans la ville.....	p17
<b>AXE 2. LE CADRE URBAIN ET L'ENVIRONNEMENT</b>	
A. De nouveaux territoires de projet urbain.....	p19
B. Améliorer l'offre de logements.....	p21
C. Agir pour les quartiers prioritaires et le renouvellement urbain.....	p25
D. Faire place à la nature.....	p26
<b>AXE 3. UNE METROPOLE INTELLIGENTE, A HAUTE QUALITE DE VIE ET DURABLE</b>	
A. Transition numérique.....	p28
B. Transition énergétique et écologique.....	p30
C. Pour une mobilité choisie.....	p33
D. Une transition territoriale.....	p34
Article 3. Modalités de suivi et de mise en œuvre .....	p36
1. Suivi et mise en œuvre	
2. Durée et prise d'effet	
3. Résiliation de la convention	
4. Moyens mis en œuvre	
5. Résultats des actions (livrables)	
6. Modalités financières	
7. Modalités de versement	
8. Suivi du programme d'actions	
9. Communication et propriété intellectuelle	
10. Utilisation des logos	

## PREAMBULE

---

**Bordeaux Métropole** est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé le 1<sup>er</sup> janvier 2015 conformément à la Loi MAPTAM (Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles).

Précédemment Communauté Urbaine de Bordeaux, elle-même créée en 1968, elle regroupe 28 communes et 738.000 habitants (recensement INSEE 2014) répartis sur un territoire de près de 58.000 hectares.

Bordeaux Métropole s'est fixé pour objectif de devenir une métropole de référence à l'échelle européenne, capable de concilier performance économique et exigence environnementale, rayonnement et proximité, urbanité et haute qualité de vie.

Pour répondre à cette ambition, Bordeaux Métropole s'est fixé 5 objectifs majeurs :

- Affirmer et conforter le dynamisme économique
- Organiser une mobilité « intelligente »
- Proposer des logements accessibles et de qualité
- Veiller à la haute qualité de vie des habitants comme à la préservation de l'environnement,
- Mettre en œuvre une action publique plus efficiente.

**La Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le Groupe Caisse des Dépôts intervient en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. Partenaire privilégié de ces dernières, la Caisse des Dépôts accompagne la réalisation de leurs projets de développement.

Acteur de référence au service du développement économique et territorial, la Caisse des Dépôts est l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs institutionnels et économiques locaux. Elle concentre son action au service de quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme des territoires et de la France, à savoir :

- La transition territoriale, elle renforce ses interventions auprès des acteurs locaux pour accompagner les projets de développement indispensables à la compétitivité et à l'attractivité des territoires.
- La transition numérique, elle accompagne le développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes : équipement des territoires en infrastructures numériques mais aussi en développant les usages et les services numériques.
- La transition énergétique et écologique, elle mobilise ses capacités de financement, ses filiales et outils pour accélérer la transition écologique et énergétique de notre pays.
- La transition démographique, elle propose des solutions innovantes qui protègent et accompagnent les personnes au quotidien et tout au long de la vie, renforçant ainsi la cohésion sociale et le « mieux vivre ensemble ».

La Métropole et la Caisse des Dépôts entretiennent historiquement un partenariat étroit, sur l'ensemble des domaines d'intervention regroupant leurs compétences :

✓ Le financement du logement social et des infrastructures : la Caisse des Dépôts a financé, en 2015, sur le territoire de la Métropole, la construction et la réhabilitation de 5.753 logements sociaux pour un montant de prêts signés de 351 M€. Bordeaux Métropole apporte sa garantie sur l'ensemble de ces prêts. Un contrat de prêts de 140 M€ a également été signé pour le financement de la phase 3 du Tramway et la liaison Tram Train du médoc.

- ✓ La réalisation de l'aménagement urbain et économique : la Caisse des Dépôts est actionnaire et financeur aux côtés de Bordeaux Métropole au capital de SEM d'aménagement et SEM immobilière métropolitaines : BMA, INCITE et SEM Route des Lasers
- ✓ L'accompagnement de la politique de la Ville et du renouvellement urbain : soutien aux contrats de ville, OPAH renouvellement urbain, conventions ANRU : crédits d'ingénierie, prêts PPU et PRU aux communes, et aux bailleurs sociaux pour la reconstruction et la réhabilitation des logements sociaux de ces quartiers
- ✓ Le soutien à l'économie de la connaissance et l'accompagnement des universités : La Métropole apporte un soutien financier direct de 54,6 M€ à l'opération Campus, fléché à la fois sur la rénovation immobilière et sur l'aménagement d'espaces publics. A ce titre, Bordeaux Métropole va intégrer la société de réalisation immobilière de l'université de Bordeaux (SRIA). La CDC a cofinancé le schéma directeur immobilier de l'université de Bordeaux à hauteur de 80% ; participé au schéma directeur numérique réalisé avec la Commune. Elle cofinance l'ingénierie financière du montage du projet et participe à la création et au fonctionnement de la société de projet dédiée (la SRIA) et enfin via le financement sous forme de prêts les travaux de l'opération Campus. Le Bioparc également, a fait l'objet, via la société Bio Galien, d'un investissement en fonds propres de la Caisse des Dépôts.
- ✓ le Programme des Investissements d'Avenir et notamment le programme « Ville de Demain » pour lequel la Caisse des Dépôts est opérateur pour le compte de l'Etat. Le projet EcoCité Plaine de Garonne a reçu l'avis favorable de Monsieur le Premier Ministre pour la tranche 1 (plus de 7 M€ en subventions pour 8 actions) et pour la tranche 2 en fin d'année 2015 (12.3 M€ pour 29 opérations)
- ✓ Le soutien au déploiement du réseau de télécommunications haut et très Haut Débit du territoire Métropolitain. La Caisse des Dépôts est actionnaire à hauteur de 40% de la société Inolia, délégataire du réseau d'initiative Publique.
- ✓ Le financement de la transition énergétique et de la filière solaire photovoltaïque du territoire Métropolitain. La Caisse des Dépôts est actionnaire à hauteur de 49% des sociétés Coruscant Bassens 1,2,3, plus grandes centrales en ombrières de parking sur le site STVA de la zone industrielle de Bassens (13,5 MW).

Par ailleurs, de nombreuses filiales de la Caisse des Dépôts sont implantées et agissent sur le territoire métropolitain dans les domaines de la Ville (ICADE, SNI, SCET, Groupe EGIS, Transdev, GIC), de l'environnement (Société Forestière, CDC Biodiversité), des entreprises (BPI France) et de la prévoyance (CNP Assurance).

## **ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

---

La présente convention de partenariat (« Convention » ou « Partenariat ») répond à la double ambition d'apporter un cadre collaboratif inscrit dans la durée entre les deux signataires, ainsi qu'à définir des actions concrètes pour les années à venir.

Il présente les politiques publiques et les actions portées par Bordeaux Métropole pouvant faire l'objet d'un soutien par la Caisse des Dépôts sur la période 2016-2019.

Pour favoriser l'attractivité du territoire de Bordeaux Métropole, il est proposé d'articuler le partenariat autour de trois axes principaux :

1. Développement et attractivité économiques
2. Cadre urbain et environnement
3. Une Métropole intelligente, à haute qualité de vie et durable

Les projets identifiés, dans le cadre de la présente convention, donnent corps à ces enjeux. Ils ne prétendent toutefois pas être exclusifs de projets susceptibles d'émerger sur le temps de la convention. D'autres projets pourront donc compléter ces éléments dans le cas où ils viendraient conforter l'ambition métropolitaine et le cadre défini de la convention.

A ce titre, le calendrier de réalisation des actions mentionnées et les montants pourront être amenés à évoluer, avec l'accord des deux parties, dans le cadre du suivi de la présente convention.

Le Groupe Caisse des Dépôts, institution publique au service de l'intérêt général et du développement économique, s'engage à apporter son soutien à Bordeaux Métropole dans la réalisation de son projet de développement métropolitain en apportant un concours en expertise et savoir-faire technique, et en moyens financiers.

Les interventions de la Caisse des Dépôts pourront prendre les formes suivantes :

- Ingénierie technique et financière, en mobilisant son expertise interne et en cofinancement d'ingénierie externe que déciderait d'engager la Métropole dans la limite de 50% du coût des études (sauf cas exceptionnels discutés en Comité). Une enveloppe de crédits d'ingénierie est réservée par la Caisse des Dépôts pour le financement d'études liées à la stratégie métropolitaine dont une première liste est précisée en annexe, à titre indicatif à la signature de la Convention.
- Prêts sur fonds d'épargne, pour le financement du logement social, de la politique de la ville et des projets structurants du territoire métropolitain dans le cadre des enveloppes des Prêts au Secteur Public Local, des Prêts Croissance Verte ou des Prêts à taux zéro pour la rénovation des bâtiments publics.

Depuis 2013, tous les investissements de long terme sont potentiellement éligibles, c'est le cas par exemple des projets :

- De construction de bâtiments (publics, culturels, sportifs, universitaires, hospitaliers...)
- De voiries, infrastructures de transport et matériel roulant
- D'infrastructures environnementales (déchets, eau, assainissement)
- De très haut débit numérique
- De subventions au logement social
- Les projets dans le domaine de la transition écologique : rénovation énergétique des bâtiments publics, construction de bâtiments à énergie positive, modes de transports propres (ferroviaire, TCSP...) et énergies renouvelables peuvent bénéficier du Prêt Croissance Verte

Ces différents projets pourront bénéficier pour une quote-part allant jusqu'à la moitié du besoin de financement d'une offre de prêts à taux fixe sur ressource de la BEI. Cette offre sera proposée pour une période de deux ans pouvant aller jusqu'à fin 2017.

- Fonds propres, au titre de son action d'investisseur d'intérêt général dans des opérations immobilières d'entreprises, commerciales, de tourisme et de loisirs, de médico-social qui s'inscrivent dans des projets urbains définis comme structurants par les collectivités publiques et en partenariat avec d'autres opérateurs, en particulier privés.

La Caisse des Dépôts peut décider de procéder à des investissements de toute nature dans le respect de sa doctrine d'intérêt général, à savoir :

- Son intervention ne se substitue pas à l'initiative privée, mais au contraire la conforte lorsqu'elle est insuffisante ou absente, ce qui implique dans la majorité des cas un positionnement minoritaire en tant qu'actionnaire ;
- En investisseur avisé, elle poursuit une rentabilité appréciée sur le long terme et développe de fortes exigences environnementales.
- Gestion et accompagnement des projets du Programme d'Investissement d'Avenir dont la Caisse des Dépôts est opérateur, comme le PIA Ville de Demain
- Consignations, un service d'intérêt général en matière sur environnementale sur décision administrative ou décision de justice.

## **AXE 1– LE DEVELOPPEMENT ET L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUES**

Bordeaux Métropole, avec quatre pôles de compétitivité, une Opération d'Intérêt National Bordeaux-Euratlantique et 388 000 emplois, se positionne aujourd'hui comme un espace économique qui compte à l'échelle nationale.

Dans un contexte économique critique et face à une concurrence accrue entre les territoires, la métropole bordelaise se fixe aujourd'hui comme priorités d'affirmer et de promouvoir sa position de place économique majeure et de doubler le rythme de création des emplois sur le territoire.

Pour cela, elle vise principalement deux objectifs :

- renforcer l'attractivité du « site » Bordeaux Métropole aux yeux des investisseurs et des entrepreneurs ;
- dynamiser le développement économique du territoire et créer les conditions favorables au développement des entreprises en mobilisant tous les acteurs locaux en ce sens.

Bordeaux Métropole et la Caisse des Dépôts conviennent de travailler en partenariat sur les actions suivantes :

- L'aménagement des grands sites de projets économiques,
- Le renforcement de l'attractivité économique touristique,
- La requalification des zones d'aménagement commercial,
- L'accompagnement des filières et des entreprises à toutes les étapes de leur développement.

### **A- Renforcer l'attractivité économique de la Métropole**

Bordeaux jouit d'une image de marque enviable et d'une dynamique exceptionnelle dans le contexte national : elle allie croissance démographique, entrepreneuriat et qualité de vie. Soit un capital-image « sympathie » très fort auprès des acteurs économiques, du grand public, des jeunes (Best European Destination 2015, 1ère ville préférée des salariés selon l'institut Great to Work, TOP 10 des Villes européennes 2014 du futur selon FDI magazine, 2ème destination préférée des jeunes cadres après Lyon selon l'APEC...).

Ce rayonnement, désormais clairement reconnu, doit permettre au territoire de conforter son attractivité de manière concrète, de passer d'une attractivité majoritairement résidentielle à une attractivité économique.

La dynamique entrepreneuriale du territoire (première métropole en taux de création d'entreprises, dynamique FrenchTech) est un des leviers importants d'attractivité du territoire.

La Métropole, avec le soutien de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et la mobilisation de Bordeaux Gironde Investissement a pris l'initiative de lancer une Mission Bordeaux Attractivité qui rassemble l'ensemble des partenaires institutionnels concernés par l'attractivité du territoire, pour construire un plan stratégique d'attractivité collectif et offensif, impliquant à terme l'ensemble des acteurs économiques, et particulièrement les entreprises.

Le défi à relever est de doubler la création nette d'emplois pour accompagner le rythme de croissance de la population, et de faire de Bordeaux une métropole européenne repérée.

## 1. Par une stratégie de marketing territorial renforcée

Bordeaux Métropole souhaite se doter d'une stratégie complète et opérationnelle de marketing territorial d'ici l'été 2016. Pour ce faire, elle travaille, aux côtés de Bordeaux Gironde Investissement. Un premier travail de diagnostic est en cours. Il sera suivi d'une étude de définition d'une marque ombrelle et d'un plan d'actions, permettant à la Métropole de se doter d'un véritable outil de marketing territorial et de se positionner, à terme, dans le rang des métropoles européennes.

La Caisse des Dépôts apportera son soutien à Bordeaux Métropole dans la réalisation de son étude de marketing territorial et dans la mise en œuvre des actions en découlant. **(1.1)**

## 2. En misant sur les filières d'excellence et l'innovation

Bordeaux Métropole entend soutenir et rendre plus lisibles les grandes filières d'excellence : industrie aéronautique, laser, numérique et santé, déployées sur de grands sites technologiques dédiés. L'OIM aéroportuaire pour la filière aéronautique, l'écoparc à Blanquefort, le parc Newton à Bègles pour les éco-activités et le numérique, la photonique et la santé sur l'OIM Créative vallée.

L'un des leviers de croissance du territoire pour les prochaines années est la croissance numérique, incarnée notamment par la dynamique French Tech qui vise à accompagner et accélérer la croissance des startups et des entreprises numériques de la Métropole.

La Caisse des Dépôts a été associée fin 2014 à la préparation du dossier de candidature French Tech du territoire. Après sa labellisation en 2015, cette dynamique se traduit aujourd'hui dans la création d'une association Bordeaux French Tech, sous la houlette d'entrepreneurs numériques.

Un des enjeux majeurs pour ces entreprises est l'accès au financement et la disponibilité des outils, notamment financiers, nécessaires à leur développement. Outre la BPI qui fait partie du comité technique French Tech, la Caisse des Dépôts étudiera différents mécanismes possibles de mobilisation au soutien des entreprises numériques du territoire, concernant leurs besoins en financement, en immobilier et en accompagnement (accélérateurs). **(1.2)**

S'agissant de la Cité de la photonique et de la filière laser, la Caisse des Dépôts propose d'engager une réflexion avec Bordeaux Métropole et la SEM Route des Lasers sur les perspectives d'opérations nouvelles. **(1.3)**

Concernant la filière aéronautique, Bordeaux Métropole apporte son soutien au projet de reconversion du site de l'observatoire à Floirac, pôle de développement numérique et spatial.

**La Caisse des Dépôts** participe aux côtés du Conseil régional et de Bordeaux Métropole au financement d'une étude de reconversion du site de l'Observatoire de Floirac pour une reprise du site après le départ programmé des unités de recherche de l'Université qui y sont actuellement présentes. Cette étude est portée par Aerocampus Aquitaine, elle vise la mise en place d'un Data Space Campus centré sur les thématiques des activités de numériques issues du spatial. Le site pourrait accueillir, si l'étude de faisabilité en démontre la pertinence, un campus ouvert comportant des activités de recherche, de l'hébergement de formations, et l'implantation d'entreprises du secteur. Une partie du programme serait également dévolu au grand public qui pourrait ainsi s'approprier les technologies issues du spatial. Ce projet ambitieux pourrait attirer sur la Métropole des activités originales qui viendraient s'adosser et compléter le socle industriel actuel de Bordeaux Métropole. **(1.4)**

En outre la Caisse des Dépôts propose d'accompagner la mise en place de plateformes mutualisées d'innovation sur le territoire métropolitain. Ces plateformes permettent aux entreprises de structurer une offre adaptée et d'accéder ainsi aux prestations technologiques, plateaux techniques, services, formations dont elles ont besoin. L'objectif est de doter des entreprises qui décideraient de partager des plateformes techniques nécessaires à la conduite de projets innovants d'une structure qui porterait ces moyens techniques en en valorisant l'accès et les retombées économiques. Un usage partagé permet ainsi la mise en place d'un équipement dont une société seule n'aurait pas un usage suffisant pour en justifier l'acquisition. (1.5)

La **Caisse des Dépôts** interviendra :

- En échange régulier avec Bordeaux Métropole sur la détection des besoins individuels d'entreprises prêtes à s'engager dans des plateformes mutualisées pour le développement de projets innovants profitant plus largement aux entreprises métropolitaines.
- En ingénierie pour structurer la mutualisation d'une offre adaptée,
- En investissement (actionnaire minoritaire) dans l'immobilier et dans la société qui développe et porte la plateforme d'offres.

### 3. Et en misant sur l'excellence du Campus

Avec une population d'étudiants et de chercheurs qui représentent 15% de la métropole, un territoire de 1 350 ha, la présence du Laser Mégajoule et du CHU, premier donneur d'ordre régional, l'OIM Campus Vallée Créative participe à l'attractivité métropolitaine et plus largement à sa structuration. Avec sa labellisation d'Initiative d'Excellence (IdEx), l'Université a pour ambition de se positionner parmi les cinq à dix premiers pôles pluridisciplinaires d'excellence européens.

Bordeaux Métropole accompagne le développement de son Campus suivant plusieurs axes :

- La structuration de pôles d'excellence sur plusieurs thématiques stratégiques notamment la santé, le laser, les matériaux composite et la transition énergétique.
- L'établissement de ponts entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises autour de programmes communs répondant aux priorités du développement économique du territoire,
- L'amélioration du Campus avec l'aménagement de 530 ha à vocation économique, le renforcement de la desserte, l'amélioration de son accessibilité,

La Caisse des Dépôts accompagne l'Université dans la réalisation de son programme de réhabilitation patrimoniale avec construction, réhabilitation énergétique et remise aux normes pour un montant d'investissement de 120 M€ et intervention sur 75 000 m<sup>2</sup>. Pour les deux autres tranches prévues initialement au programme de l'Opération Campus, des dossiers sont en cours d'instruction par le MESR qui devrait prononcer un avis dans les semaines à venir. Ces dossiers ont été montés pour des ensembles de travaux dont le montant global est estimé à 80 M€.

La Caisse des Dépôts investit en fonds propres au capital de la SRIA (Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement) à hauteur de 19,5% aux côtés de l'Université de Bordeaux (51%) et du Conseil régional d'Aquitaine (19,5%) et de l'Université Bordeaux Montaigne (10%).

La Caisse des Dépôts finance les travaux sous forme de prêts et de comptes courants. La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux visant le secteur sciences prend fin au 1<sup>er</sup> semestre 2016 (montant HT environ

130M€), les projets des tranches II et III relatives aux secteurs SHS et Carreire ont fait l'objet d'un dépôt au MESR (80 M€).

La Caisse des Dépôts cofinance à hauteur de 50% le schéma directeur Eau/Energie de l'Université. Le résultat de ce travail donnera lieu à une concertation avec Bordeaux Métropole pour la planification des aménagements en lien avec le campus universitaire.

Par la suite, **(1.6)**

- ➔ Une ouverture de capital de la SRIA à Bordeaux Métropole est envisagée par cession partielle des titres de la Caisse des Dépôts
- ➔ La Caisse des Dépôts pourra proposer à Bordeaux Métropole des prêts à taux zéro pour la seconde tranche de travaux de réhabilitation énergétique des bâtiments universitaires, après précision des modalités de ces prêts par les pouvoirs publics.

## **B- Renforcer l'attractivité touristique**

Pour Bordeaux Métropole, le renforcement de l'attractivité touristique participe à sa stratégie de destination incontournable dans le réseau urbain des grandes villes d'Europe, notamment dans les domaines de l'oenotourisme, du patrimoine historique, du tourisme fluvial et de croisières.

Après la livraison du nouveau grand stade, l'inauguration en juin 2016 de la Cité du Vin, la Métropole étudie la réalisation de nouveaux équipements structurants tels que la grande salle de spectacles à Floirac et les Cascades de Garonne à Lormont.

La Métropole travaille également à la rénovation du Parc des expositions dont la première phase opérationnelle est enclenchée sous maîtrise d'ouvrage de la SPL SBEPEC (Société Bordelaise des Equipements Publics d'Expositions et de Congrès) avec les premiers travaux d'urgence et la création d'un nouveau hall modulable d'ici 2018 (montant total de financement de 55,5 M€). La deuxième phase des travaux devra être lancée après 2020, pour un montant prévisionnel de 21 M€ avec remise aux normes complète du Hall 1, qui constitue le plus grand espace d'exposition et d'organisation de congrès. **(1.7)**

Par ailleurs, plusieurs équipements culturels ou sportifs transférés à la Métropole vont devoir faire l'objet de travaux de rénovation, voire de reconstruction (stade nautique de Mérignac).

La Métropole étudie également de nouveaux projets liés au tourisme tels qu'à Braza avec la réalisation programmée d'hôtels **(1.8)** ou à Bordeaux Nord avec l'évolution du secteur Décathlon en plaine de loisirs. Dans le cadre des évolutions foncières et l'aménagement des espaces proches de la place LATULE et du quartier des Aubiers, Bordeaux Métropole envisage en effet une étude pour la définition d'une plaine de sports reprenant les espaces naturels proches de Décathlon et la réorganisation foncière des terrains appartenant à Bordeaux Métropole, avec la définition d'un programme de loisirs intégrant les espaces de sports « Décathlon » **(1.9)**

Le Groupe Caisse des Dépôts, en complément à l'intervention d'investisseur d'intérêt général de la Caisse des Dépôts, vient de créer sa plateforme d'investissements dédiée au tourisme : France développement Tourisme. Avec l'ambition de mobiliser un milliard d'euros sur les cinq prochaines années au service de l'économie du tourisme, la plateforme comporte trois dispositifs de financement pour trois cibles prioritaires : l'hébergement, les équipements et les infrastructures et les entreprises :

- Une foncière de 500 millions d'euros dédiée à l'hébergement touristique pour accroître les capacités d'hébergement, ouverte aux investisseurs, pour améliorer les capacités et la qualité de l'hébergement dans les sites touristiques. Elle aura vocation à investir dans les murs de projets de construction ou de rénovation lourde d'hôtels et de résidences de tourisme dans des destinations dotées d'un fort potentiel.
- Une enveloppe de 400 millions d'euros en fonds propres de la Caisse des Dépôts complémentaire aux investissements de la foncière hébergement, sera mobilisée pour les infrastructures et les équipements touristiques sur six catégories d'actifs, voire les hébergements qui ne seraient pas dans la cible de la Foncière hébergement :
  - les palais des congrès et parc des expositions
  - les équipements sportifs
  - les ports de plaisance
  - les parcs à thème
  - les stations thermales
  - le patrimoine historique et culturel
- Un fond de capital développement (FPCI « France Investissement tourisme ») sera créé par Bpifrance pour les PME de la filière, dont une partie des investissements seront fléchés pour le financement de l'innovation et du e-tourisme. Ce fonds sera ouvert à des souscripteurs tiers, avec une levée de fonds visée entre 80 et 100 millions d'euros et un engagement de Bpifrance pour 50 millions.

La Caisse des Dépôts propose d'étudier la faisabilité économique et financière de réalisation et de rénovation des grands équipements touristiques métropolitains et communaux par le fonds France Développement Tourisme.

Par ailleurs la Caisse des Dépôts pourra accompagner les collectivités maîtres d'ouvrage dans leurs projets de construction et rénovation d'équipements touristiques, en prêts sur fonds d'épargne, comme elle l'a déjà fait pour le financement de la Cité du Vin (6,5 M€ en 2014).

Concernant plus spécifiquement le parc des expositions, la Caisse des Dépôts accompagnera en ingénierie la Métropole dans sa réflexion sur les besoins d'investissement, les modes de gestion et le modèle économique avec notamment l'évolution du montage juridico-financier de gestion et d'exploitation du parc des expositions et des autres équipements de congrès sur le territoire de la métropole, dans la perspective de l'intervention potentielle du nouveau fonds de la CDC dédié aux grands équipements de tourisme.

Enfin, Bordeaux Métropole sera attentive à la bonne programmation des établissements hôteliers dans les nouveaux projets urbains, afin de veiller à une offre diversifiée et adaptée aux besoins des publics visés, tout en évitant une programmation déséquilibrée, qui serait contreproductive pour le territoire. A cette fin, Bordeaux Métropole souhaite lancer dans un premier temps une étude de programmation hôtelière (analyse de l'existant et préconisations sur la programmation adaptée pour les années à venir, sur la base de l'attractivité touristique du territoire, du tourisme d'affaires et de la croissance de la métropole).

Au titre de son positionnement sur le champ touristique, la Caisse des Dépôts pourrait accompagner cette démarche **(1.8)**.

## C- Aménager les grands sites de projets économiques structurants

### 1. Réflexion sur la structuration des outils d'aménagement

En vue de structurer les grands territoires économiques en lien avec les filières stratégiques du territoire, la Métropole a confié une mission à la SCET sur la mise en place d'un outil d'aménagement économique, qui a conduit à retenir la SPL La Fabrique métropolitaine sur de nouvelles missions d'aménagement opérationnel des zones d'activité économiques.

Dans le cadre de l'évolution de ses compétences économiques et de sa réflexion sur la SPL La Fabrique métropolitaine et la mise en place d'un outil d'aménagement économique, Bordeaux Métropole souhaite instaurer dès 2016 avec la Caisse de Dépôts une réflexion sur la recherche de complémentarité des outils d'aménagement économiques existants (SEM Route des Lasers, SEM BMA, SEM In Cité sur le commerce).

Il s'agit d'assurer la meilleure efficacité de ces différentes interventions et structures, en lien avec la feuille de route d'aménagement économique qui doit être finalisé par Bordeaux Métropole en 2016.

- A ce titre, la CDC pourra être associée au comité de pilotage de programmation et d'aménagement économique et cofinancer les études relatives aux évolutions des outils d'aménagement et d'équipements économiques dans le cadre des évolutions de compétences de la Métropole. **(1.10)**

### 2. Des territoires de projet

Les Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM), concept initié par la Métropole, désignent de grands territoires de projets présentant des enjeux d'aménagement et de développement majeurs qui justifient un pilotage stratégique associant les forces vives du territoire.

Aux côtés de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux-Euratlantique qui porte le développement du tertiaire supérieur autour de la gare TGV, deux Opérations d'Intérêt Métropolitain viennent d'être créées autour de l'aéroport international et du Campus.

L'OIM Bordeaux-Aéroport s'étend sur 2000 ha et 3 communes et comprend 40 000 emplois. La métropole ambitionne d'y développer d'ici 2030, 10.000 emplois nouveaux, grâce à l'arrivée de transports en commun en site propre et l'aménagement de quartiers économiques, pour répondre aux besoins de la filière aéronautique-spatial-défense et des PME-PMI du territoire. Il s'agit au total d'environ 300 hectares à aménager, soit 450 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher à terme.

Sur 1 350 ha, l'OIM Campus-Vallée-Créative vise à tirer parti des atouts exceptionnels du Campus Pessac-Talence-Gradignan (45 000 étudiants, 10 000 enseignants-chercheurs), du CHU (premier donneur d'ordres régional), et du Laser MégaJoule pour créer 10.000 emplois nouveaux, notamment dans les filières d'excellence comme la santé et le laser. Cela passe par la revitalisation d'un secteur économique vieillissant, autour de nouveaux services et polarités, en lien avec le renforcement de leur desserte et de leur accessibilité.

L'OIN Euratlantique :

Le périmètre de l'Opération d'intérêt national (OIN) EURATLANTIQUE couvre une superficie de 738 hectares, sur une partie des trois communes de Bordeaux, Bègles et Floirac, à cheval sur les deux rives de la Garonne.

Cette opération majeure d'aménagement du territoire métropolitain est à analyser dans la perspective de la mise en service de la ligne à grande vitesse (LGV) Tours-Bordeaux, et, à plus long terme, de son prolongement vers Toulouse, le Sud de l'Aquitaine et l'Espagne.

Aux côtés de l'Etat et des trois communes concernées, Bordeaux Métropole contribue au financement de l'OIN dans la durée, avec un engagement sur 15 ans (2010/2024) qui s'établit comme suit :

- Etat : 35% soit 34 011 k€
- Bordeaux Métropole : 35% soit 34 011 k€
- Ville de Bordeaux : 20% soit 19 435 k€
- Ville de Bègles : 7% soit 6 802 k€
- Ville de Floirac : 3% soit 2 915 k€

Bordeaux Métropole et les villes participent par ailleurs au cas par cas au financement des équipements publics réalisés dans le cadre des aménagements. Bordeaux Métropole est également partenaire de l'EPA (établissement public d'aménagement) Bordeaux Euratlantique dans ses actions de développement économique, et notamment dans le cadre de projets tels que la Cité numérique ou le Parc Newton à Bègles.

Outre les objectifs économiques, ces trois territoires ont vocation à être exemplaires en matière d'aménagement durable et d'innovation. A cet égard, ils constituent des territoires privilégiés pour l'intervention du Groupe Caisse des Dépôts tant au titre de l'attractivité économique que de la transition énergétique et de la mobilité.

De façon générale, en appui à Bordeaux Métropole et à l'EPA Bordeaux Euratlantique, la Caisse des Dépôts peut intervenir en fonds propres au titre de son intervention d'investisseur d'intérêt général.

- En phase amont, elle pourra mobiliser de l'ingénierie pré-opérationnelle afin de vérifier les conditions de faisabilité de son intervention éventuelle en investissement.
- En phase aval, la Caisse des Dépôts participe avec des partenaires privés à la capitalisation des sociétés projets dédiées au portage des actifs immobiliers.

Pour tous ces sites, la Caisse des Dépôts se propose comme partenaire de Bordeaux Métropole pour la programmation et l'investissement dans des opérations immobilières permettant de pallier le déficit de certains types de locaux (centres d'affaires, hôtels d'entreprises) et de services (à contenu technologique ou non) participant de l'attractivité de ces territoires. Une forte attention sera portée au fait que les dispositifs envisagés devront être compatibles avec les calendriers des projets et les besoins des utilisateurs.

Plus précisément :

- ➔ Concernant l'OIM Campus – créative vallée et la deuxième **phase de valorisation de Bioparc**, parc industriel de bio développement, la Caisse des Dépôts souhaite accompagner Bordeaux Métropole par un apport en ingénierie ou en investisseur sur des projets immobiliers d'entreprise complémentaires et en valorisant ses actifs, notamment fonciers, en lien avec la stratégie de développement du site Bordeaux Métropole et les communes concernées. **(1.11)**
- ➔ Concernant l'OIN Euratlantique, la Caisse des Dépôts a pour projet de relocaliser son établissement de la direction des retraites et de la solidarité de Bordeaux Lac, sur la ZAC St Jean de Belcier. Le projet répond à 2 objectifs : accompagner les mutations urbaines et

technologiques en se rapprochant de la cité numérique, et diminuer l’empreinte carbone de la Caisse des dépôts. Le programme d’aménagement immobilier configuré pour plus de 1000 salariés, est initié par l’EPA et sera acheté en VEFA par la Caisse des Dépôts. L’emménagement est projeté pour l’année 2020. (1.12)

## **D- Accompagner les entreprises à toutes les étapes de leur développement, notamment dans le champ de l’économie sociale et solidaire et l’innovation sociale**

### **1. Sécuriser le parcours entrepreneurial**

Dans le domaine de la création et le développement des entreprises, Bordeaux Métropole a identifié deux principaux enjeux :

- La coordination des outils d’accompagnement à la création et au développement des entreprises
- La constitution d’une offre immobilière innovante et adaptée aux entreprises en sortie de structures d’accompagnement.

De nombreux dispositifs et structures d’accompagnement à la création et au développement des entreprises constituent un écosystème très actif sur le territoire métropolitain : incubateurs, pépinières, espaces de travail collaboratifs et tiers lieux, technopoles, accélérateurs...

En revanche, ce foisonnement est peu lisible pour les entrepreneurs locaux, ou nationaux et internationaux intéressés par l’attractivité de la Métropole. Il y a une forte nécessité à coordonner ces outils et à structurer leur offre de service.

Bordeaux Métropole souhaite mettre en œuvre un projet de design de service d’une plateforme donnant à voir et accès à l’offre du territoire et aux acteurs clés de l’éco système.

La question de l’offre immobilière en sortie de structures d’accompagnement pour les start-ups est sensible. L’offre de bureau classique correspond peu aux besoins, en terme de prix, mais aussi en terme d’espaces ou de durée (regroupement des entreprises, flexibilité, mutualisation).

L’enjeu est d’identifier des produits adaptés et des modes de portage, publics et/ou privés, qui puissent renforcer l’ancrage des entreprises en croissance sur le territoire métropolitain.

Afin de soutenir la création de très petites entreprises, la Caisse des Dépôts favorise l’émergence de projets et l’accompagnement des créateurs ou repreneurs d’entreprises à tous les stades de leur parcours et sur l’ensemble du territoire. Ceci se traduit par des campagnes de sensibilisation à l’entrepreneuriat, des prêts (prêts d’honneur et dispositif NACRE) et une garantie (fonds de garantie territoriaux et thématiques).

En Aquitaine et dans la métropole, elle soutient financièrement l’Adie, Aquitaine Entreprendre, Initiative Aquitaine, mais aussi des expérimentations locales telles qu’Aquitaine Amorçage et Technostart et poursuivra son appui sur la durée dans le cadre de sa convention Agir Pour l’Emploi et en lien avec BpiFrance.

- ➔ La Caisse des Dépôts propose d’étudier avec Bordeaux Métropole le déploiement d’une plateforme de l’entrepreneuriat avec le label « Fabrique Entreprendre », plateforme d’animation et de coordination des réseaux d’accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs dans les quartiers politique de la ville, pour rendre plus accessible l’ensemble des dispositifs d’aide.

- ➔ Plus largement, Bordeaux Métropole souhaite constituer un Portail de l'Entrepreneuriat, plateforme numérique synthétisant et qualifiant l'ensemble de l'offre de services du territoire en matière d'accompagnement à la création, le développement et l'implantation d'entreprises. **(1.13)**
- ➔ Sur la question de l'offre immobilière, la Caisse des Dépôts propose à la Métropole de contribuer au cahier des charges et au financement d'une étude pour mieux cerner les besoins : les attentes des entreprises (en termes de locaux, de loyer et de services), les volumes et types de produit. **(1.14)**
- ➔ Dans le prolongement de cette étude, la Caisse des Dépôts examinera au cas par cas le montage d'opérations immobilières pouvant répondre à cette problématique sur les territoires de projet tels que Brazza, Bassins à flots ou l'OIN Euratlantique.

## 2. Favoriser l'innovation et l'économie sociales

Bordeaux Métropole souhaite soutenir et accompagner l'émergence et la création de lieux de polarité dédiés à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale :

- Dans les quartiers politiques de la ville, avec le partenariat engagé avec le GIP/GPV sur la création d'un laboratoire d'innovation sociale en lien avec le développement économique dans les quartiers prioritaires afin de faire émerger un lieu permettant l'accompagnement des entrepreneurs issus des quartiers prioritaires
- En encourageant et soutenant la coopération entre les structures de l'ESS, notamment par l'appui à la création de pôle dédié : Regroupement des têtes de réseaux et structures d'accompagnement à la création d'activités et d'emplois et à l'innovation sociale, en lien avec l'économie classique, au sein des grands projets portés ou soutenus par Bordeaux Métropole.

Au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, Bordeaux Métropole souhaite développer en lien avec la CDC des outils d'accompagnement à la création d'entreprises des publics en difficulté, et/ou éloignés de l'emploi, avec un focus sur le public jeune et les femmes.

La Caisse des Dépôts se mobilise pour soutenir l'économie sociale et solidaire afin de garantir la compétitivité des territoires. Elle apporte son expertise aux collectivités locales, développe des partenariats et soutient un grand nombre de réseaux associatifs. Elle intervient en appui pour le développement économique des territoires en particulier dans les quartiers politiques de la ville et contribue à la structuration et au développement du secteur de l'économie sociale et solidaire qui représente 10% de l'emploi national.

La Caisse des Dépôts accompagne ce type de démarche dans les quartiers prioritaires à travers le cofinancement de dispositifs qu'elle a créés pour être déployés comme CitésLab, Services de base, Centres d'affaires de quartier, réseau d'amorçage de projets entrepreneuriaux ainsi que le cofinancement de manifestations pour la promotion de l'entrepreneuriat. La Caisse des dépôts a été saisie par le GIP GPV Hauts de Garonne pour le déploiement d'un CitéLab dans le cadre de sa démarche SocialLab.

- ➔ Pour cela, la Caisse des Dépôts s'engage à financer un CitésLab sur la rive droite dès 2016, et étudier tout autre projet CitésLab qui pourrait être déployé sur la rive gauche dans les quartiers politiques de la ville. **(1.15)**

Dans le champ de l'innovation sociale, la Ville de Bordeaux souhaite expérimenter la création d'un « incubateur territorial » qui pourra être étendu à la métropole. Ce dispositif a pour particularité de permettre d'accompagner des initiatives portées par des fonctionnaires territoriaux en vue de répondre à des problématiques nouvelles et non satisfaites par la

collectivité avec une démarche inédite de collaboration entre l'innovation publique et l'écosystème local d'entrepreneuriat social. Les objectifs sont multiples :

- Pour l'économie bordelaise : Créer des emplois et favoriser les passerelles avec l'économie sociale et solidaire.
  - Pour la collectivité : Permettre de répondre à des besoins sociaux non satisfaits, en créant des structures et en imaginant des solutions dédiées (associations, structures de l'économie sociale et solidaire, ...). Il s'agit de besoins identifiés par les fonctionnaires, qui peuvent donner lieu à des initiatives privées, mais auxquels la Collectivité n'a pas les moyens, ni vocation à répondre directement.
- ➔ La Caisse des Dépôts a cofinancé en 2015 l'étude de faisabilité de l'incubateur territorial et financera l'expérimentation sur deux ans. **(1.16)**
- ➔ A Lormont La Buttinière, Bordeaux Métropole et la Caisse des Dépôts, en lien avec le GIP Grands Projets de Ville Hauts de Garonne et la SPL La Fabrique Métropolitaine étudient actuellement les modalités d'intervention en investissement pour la réalisation d'un bâtiment d'accueil pour les entreprises sociales et solidaires en 2017 (« Pôle de coopération économique – La Buttinière). **(1.17)**

La création de produits et services nouveaux, adaptés aux attentes spécifiques des seniors, constitue une filière économique à développer.

La Caisse des Dépôts soutient la Ville de Bordeaux dans sa démarche « Bordeaux Génération Senior » au travers, notamment, de la création expérimentale d'un fonds de prêt d'honneur dédié aux TPE de la silver économie.

Par ailleurs la Caisse des Dépôts envisage d'investir en direct dans les sociétés coopératives portant des projets de territoire, tout particulièrement dans les Sociétés d'intérêts collectifs (SCIC) , en ciblant des projets structurants soutenus par les collectivités locales, en privilégiant une intervention visant la création de valeur ou le changement d'échelle de ces sociétés et ayant un impact autre que la création d'emplois ou d'activités économiques.

- ➔ Bordeaux Métropole et la Caisse des Dépôts se proposent d'élargir le Fonds de prêts d'honneur Silver Economie à tout le territoire métropolitain, en partenariat avec le Réseau Entreprendre. **(1.18)**
- ➔ De plus à titre expérimental, la Caisse des Dépôts propose à Bordeaux Métropole d'étudier conjointement la possibilité d'investir directement dans une SCIC.

## **E- Favoriser la place du commerce dans la ville**

Élément moteur de lien social et de qualité de vie, également fort pourvoyeur d'emplois, le commerce occupe une place importante dans la stratégie de valorisation du territoire métropolitain.

Qu'il s'agisse de l'hyper-centre bordelais, des cœurs de ville dans les communes périphériques, des polarités dans les quartiers ou, à l'opposé, des grands centres commerciaux à vocation métropolitaine, voire régionale, Bordeaux Métropole souhaite favoriser le développement de l'activité commerciale.

Dans les cœurs de ville et les quartiers, Bordeaux-Métropole, pourrait, en partenariat avec les associations de commerçants mettre en place des actions de redynamisation du tissu commercial et de lutte contre la désertification commerciale dans certains quartiers.

Par ailleurs, le Schéma de Cohérence Territorial délimite 9 zones d'aménagement commercial sur le territoire de la Métropole et fixe pour objectif la requalification des grands pôles commerciaux métropolitains.

L'objectif poursuivi est de les faire évoluer vers des sites multifonctionnels à dominante commerciale, atténuant notamment les impacts sur le fonctionnement du territoire en termes de déplacement, d'intégration et de consommation foncière.

Sur le site de Bordeaux-Lac, Bordeaux Métropole se propose d'entreprendre une démarche expérimentale, en réalisant un plan guide, co-construit avec les opérateurs, lequel fixera les ambitions urbaines pour ce secteur commercial amené, à terme, à s'intégrer dans un tissu urbain de plus en plus dense.

- La Caisse des Dépôts accompagnera Bordeaux Métropole dans la définition d'une stratégie commerciale métropolitaine de proximité en lien avec les nouvelles compétences issues de la Loi Notre, relatives à la politique locale de commerce. **(1.19)**
- S'agissant de la zone commerciale de Bordeaux Lac, la Caisse des Dépôts accompagnera la Métropole dans cette démarche expérimentale en cofinçant les études nécessaires à la réalisation du plan-guide, fixant les orientations urbaines que l'évolution de ce pôle commercial devra respecter. **(1.20)**

S'agissant du commerce de gros, la Caisse des Dépôts pourra également proposer un accompagnement en ingénierie pour anticiper l'évolution du modèle de gestion du Marché d'Intérêt National. **(1.21)**

## AXE 2 – LE CADRE URBAIN ET L'ENVIRONNEMENT

Bordeaux Métropole a « accueilli » en moyenne 1 nouveau girondin sur 4 (soldes naturel et migratoire confondus) au cours des 5 dernières années, contre 1 sur 2 à la fin des années 1990. Les raisons sont à chercher du côté de l'attrait des ménages pour l'habitat individuel, mais aussi du côté d'une offre immobilière encore insuffisante et peu concurrentielle car trop souvent inadaptée à leurs souhaits et revenus.

L'étalement urbain, la congestion automobile, la pollution, le renchérissement des équipements publics et de leurs coûts et au final le poids croissant du poste déplacements sur le budget des ménages, la relégation des plus modestes aux marges de la métropole, sont autant de conséquences auxquelles la Métropole doit faire face.

L'équation à résoudre est donc complexe : parvenir à augmenter la production de logements à des prix maîtrisés, mais veiller en même temps à préserver la qualité du cadre de vie du territoire, dont la dimension « nature » compte parmi les meilleurs atouts.

Bordeaux Métropole entend poursuivre l'effort engagé pour favoriser l'accès au logement et faire face aux nombreuses attentes et notamment celles des ménages en précarisation, celles des populations vieillissantes, et celles des jeunes en recherche de solutions de logement.

### A – De nouveaux territoires de projet urbain

**L'objectif de Bordeaux Métropole** est de construire 7.500 logements neufs par an dont 3.000 en logement social avec le souci de rééquilibrer leur répartition sur l'ensemble du territoire tout en préservant les identités urbaines et paysagères des communes.

Cet effort se traduira par la création de nouveaux quartiers, véritables lieux de vie pour les habitants.

Ils s'étirent le long de l'arc de développement durable et comptent :

- l'éco-quartier Ginko : il accueillera à terme 7000 habitants dans 2700 logements,
- Bordeaux-Nord, dont le territoire va faire l'objet d'une vaste étude d'aménagement
- les Bassins à flot (5400 logements d'ici 2020),
- Brazza (4500 logements)
- la ZAC Bastide-Niel (3300 logements d'ici 2030)
- l'Opération d'Intérêt National Bordeaux-Euratlantique sur les communes de Bègles, Bordeaux et Floirac (15 à 16 000 logements escomptés d'ici 2030), où il s'agira de mettre en œuvre les projets Saint-Jean-Belcier, Garonne-Eiffel, et Bègles-Garonne,

Tous ces projets partagent, par-delà leurs singularités respectives, les mêmes objectifs d'accessibilité, de mixité urbaine, de qualité paysagère, de performance énergétique.

La Métropole est ainsi lauréate de l'appel à projet Ecocité 2 dans le cadre du programme d'investissements d'avenir Ville de Demain. Au total, ce sont 12.300.000 euros de subventions qui seront versés pour accompagner, en investissement ou en ingénierie, 29 actions tendant à faire émerger de nouveaux modèles urbains, pour rendre la ville plus attractive, durable et résiliente.

En matière de soutien à la production de l'offre de logements sociaux, la métropole apporte entre 20 à 25 millions d'euros par an sur la base de son règlement d'intervention dans ce domaine (subventions d'investissement au PLUS et PLAI). Elle garantit également les emprunts Caisse des Dépôts des organismes de logement social à hauteur de 2 milliards d'euros.

## 1. Pour la promotion du projet urbain

Afin d'accompagner les profonds changements qui ont bouleversé Bordeaux depuis 1995, la Ville de Bordeaux a créé Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design en 2004. Cette biennale a accueilli, depuis sa création, de très nombreux grands architectes et les plus grands urbanistes.

Elle offre à la fois une vitrine de promotion et de mise en valeur du projet urbain métropolitain et un espace de questionnement sur la métropole de demain.

Le Groupe Caisse des Dépôts a d'ores et déjà participé aux précédentes éditions.

- ➔ Dans le cadre de sa nouvelle politique de mécénat en faveur de la promotion de l'architecture et du paysage, et à l'occasion de la prochaine édition 2017, la Caisse des Dépôts décide d'être le mécène exclusif d'un prix pour un montant de 100.000 euros. **(2.1)**
- ➔ Les filiales du Groupe Caisse des Dépôts intervenant dans le domaine de la ville et des paysages seront également associées à cet événement.

## 2. Au sein du quartier Brazza :

La SNI, filiale de la Caisse des Dépôts a été sélectionnée pour le programme de l'ilot E4 dans le cadre de l'appel à projet dédié à l'architecture de la transformation dans le logement lancé par la CDC et l'Union Sociale pour l'Habitat en lien étroit avec le projet urbain de la ville.

Le Lab CDC, l'incubateur de projets innovants et transverse du groupe Caisse des Dépôts, accompagne le projet porté par la SNI. Cet accompagnement de la Caisse des Dépôts et de ses partenaires est évalué à environ 100 000 €. **(2.2)**

Dans ce quartier en pleine mutation, le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'une surface de 10.500 m<sup>2</sup> superposant une zone à vocation d'incubation d'activités conservée par la ville, des parkings, des bureaux et plusieurs niveaux logements locatifs sociaux et intermédiaires. Le concept central est celui de « structure capable » permettant des mutations radicales d'usage et rendant ainsi le bâtiment adaptable aux évolutions locales ou globales des besoins.

Par ailleurs, ce bâtiment mixte flexible est également un lieu propice pour explorer et tester des solutions de flexibilité d'usage pour ses habitants, et de possibilité de composition d'un habitat « à la carte »/ « sur mesure » avec des annexes et services partagés. Le projet intègre une forte dimension énergétique basée sur la mutualisation permise par la mixité programmatique (boucle d'échange thermique). Pour créer un écosystème d'innovation, une organisation spécifique en mode projet a été mise en place, avec une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'ouvrage, un sociologue, un architecte reconnu (M. Barani, Grand prix national de l'architecture 2013), un partenaire énergie, ainsi que des échanges avec des étudiants en architecture.

➔ La métropole pourrait également solliciter la CDC, pour le portage de locaux artisanaux en rez-de-chaussée d'immeubles, en partenariat avec In Cité destinés à la location dans des conditions tarifaires avantageuses, afin d'attirer et de fidéliser de nouvelles entreprises dans un quartier encore en devenir.

- ➔ En plus des projets d'immobiliers d'activités, la Caisse des Dépôts examinera la faisabilité de co investir dans la réalisation d'équipements hôteliers, notamment sur le site de la Halle Soferti ou le lot Studio Brazza qui lui seront soumis

### 3. Sur le territoire de Bordeaux-Nord :

Au Nord de la rocade, le nouveau grand stade de Bordeaux (Herzog et de Meuron architectes) a été construit en 2014 au cœur d'un quartier dont l'aménagement s'est interrompu dans les années 80, laissant le côté Sud de l'avenue de la Jallère occupé, sur de grands tènements fonciers, par de très grandes entreprises (GAN, CDC, Domofrance, Carsat, Caisse d'Épargne etc..)

Les terrains mitoyens, majoritairement propriété de Bordeaux Métropole, sont des friches.

Par ailleurs, certains des établissements situés le long de l'avenue de la Jallère sont aujourd'hui intéressés par la valorisation de leur foncier ou la réalisation de programmes mixtes.

La mixité fonctionnelle de ce futur quartier doit permettre le développement des activités existantes et envisager l'implantation de nouvelles activités économiques tout en introduisant la construction de logements ouverts sur les équipements métropolitains.

Il devient donc urgent de disposer d'un plan guide urbain qui saura proposer des réponses à l'inondabilité des terrains mais également à l'existence de zones humides et de mettre en œuvre l'aménagement de ce territoire de plus de 100 hectares, aménagement dont les principes devront être exportables aux zones périurbaines peu denses, très importantes à Bordeaux. Le projet devra donc être innovant, reproductible et démonstrateur de modes d'habiter nouveaux en secteur périurbain.

Cela suppose de lancer rapidement, outre des études environnementales, un accord-cadre sur 7 ans, permettant de confier à un groupement l'élaboration et le suivi d'un plan guide en urbanisme négocié ainsi que la maîtrise d'œuvre des espaces publics et du paysage.

- ➔ La Caisse des Dépôts pourra prendre part au Comité de projet du site de la Jallère et cofinancer les études préopérationnelles foncières complémentaires sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole à venir, ainsi que cet accord cadre. **(2.3)**
- ➔ Par ailleurs, la Caisse des Dépôts propriétaire foncier, informera la Métropole des projets envisagés sur ses terrains.
- ➔ Sur le site des Aubiers, la Caisse des Dépôts cofinancera le plan guide du quartier, dans le cadre du protocole de préfiguration ANRU. **(2.4)**
- ➔ Concernant le projet urbain sur le secteur Décathlon plaine de loisirs, la Caisse des Dépôts accompagnera la Métropole dans sa démarche et réflexion. Elle pourra cofinancer les études de montage juridique et financier de la réalisation par Bordeaux Métropole de ce Parc des sports en partenariat avec Décathlon. **(1.9)**

## B - Améliorer l'offre de logements

Pour lutter contre l'étalement urbain, Bordeaux Métropole doit attirer et fidéliser de nouveaux habitants sur son territoire, pour maintenir les familles en ville.

Réhabiliter l'ancien, construire des programmes neufs, expérimenter de nouveaux modes d'habiter la Ville, tout en offrant un cadre de vie et des conditions économiques acceptables par le plus grand nombre, tels sont les enjeux de la politique logement de Bordeaux Métropole.

## 1. Améliorer la maîtrise foncière

**Bordeaux Métropole** pilote le programme 50 000 logements porté par La Fabrique Métropolitaine. Ce programme est en phase opérationnelle. L'enjeu est de produire une offre suffisamment accessible et attrayante pour convaincre les ménages en quête d'un logement de s'installer au cœur de l'agglomération plutôt qu'à ses marges.

Un effort tout particulier est fait sur l'accession à prix maîtrisé, avec une part des logements mis en vente à un prix plafonné à 2500 €/m<sup>2</sup> TTC, stationnement compris (contre 3 800€ en moyenne sur le territoire de la métropole).

Depuis 2014, la **Caisse des Dépôts** est partenaire de cette opération aux côtés de la Métropole et de La Fab par le biais d'une convention triennale 2015 – 2017 avec notamment une enveloppe de prêts Gaia de 15 M€ mobilisables pour de la maîtrise foncière.

- ➔ La Caisse des Dépôts et Bordeaux Métropole s'engagent avec la Fab à réactualiser ladite convention en prenant en compte les évolutions dans l'avancée des projets et leurs calendriers de réalisation. (2.5)

## 2. Développer l'offre de logement social

Face à la tension démographique sur l'aire métropolitaine et le besoin de logements induits, la Caisse des Dépôts et Bordeaux Métropole accompagnent financièrement les bailleurs aquitains et nationaux dans leur politique de développement de l'offre de logements sociaux nouveaux.

Bordeaux Métropole prévoit le développement de l'offre de logement en cohérence avec les objectifs du PLU 3.1 et de son programme d'orientation et d'action sur l'habitat.

- ➔ A ce jour, la Caisse de Dépôts accompagne la programmation des logements locatifs sociaux des bailleurs sur le territoire métropolitain avec un financement des projets de l'ordre de 350 millions euros par an soit plus de 3 000 logements par an.
- ➔ Face aux enjeux du territoire, la CDC a engagé une démarche pro-active et innovante auprès des bailleurs métropolitains qui permet de mieux accompagner l'effort d'investissement de ces derniers.

La mise en place d'approche globale opérateur depuis 2014 permet de développer un partenariat de long terme avec chaque bailleur. Des conventions pluriannuelles de financement donnent de la visibilité aux bailleurs (et à leurs partenaires dont Bordeaux Métropole), qui savent pouvoir compter sur la CDC pour financer leurs investissements à horizon 24 mois. Aujourd'hui, ces conventions représentent sur la métropole un engagement de la CDC de l'ordre de 600 millions.

En 2016 et 2017, de nouvelles conventions seront signées avec les principaux bailleurs sociaux : Mésolia, Aquitanis, Domofrance, Gironde Habitat.

## 3. Développer l'offre de logement intermédiaire

Afin de favoriser le parcours résidentiel, offrir un logement de qualité accessible et éviter l'étalement urbain, le Groupe Caisse des dépôts propose à Bordeaux Métropole de développer une nouvelle offre de logements intermédiaires avec la SNI.

L'attractivité de Bordeaux Métropole, avec son marché dynamique haussier, favorise l'intégration d'une offre intermédiaire au sein de la composition habituelle en logement social,

accession maîtrisée et accession libre, pour un besoin annuel estimé à 600 logements.

Le Groupe Caisse des Dépôts propose de travailler avec la SNI pour mesurer l'impact au fur et à mesure de sa mise en œuvre. A ce titre, une convention entre Bordeaux Métropole et la SNI est en cours de finalisation.

Initié par la loi de finance 2014, et aujourd'hui intégré dans le CCH, le logement intermédiaire propose une offre locative sur les marchés tendus, où l'écart entre loyer libre et logement social exclut du marché immobilier une partie de la population. Ce chaînon manquant, avec des loyers de 12 à 15% inférieurs au marché privé, facilite l'installation ou le maintien de ménages au-dessus des plafonds de ressources du logement social et trop fragiles pour le logement libre, aujourd'hui contraints à l'éloignement des centres métropolitains et d'emploi.

#### **4. Réhabiliter**

Afin d'améliorer l'accès au logement et les conditions d'habitat, **Bordeaux Métropole** entend intervenir sur les logements existants et soutenir la rénovation urbaine. En effet, le logement constitue le tiers des consommations énergétiques du territoire métropolitain.

Bordeaux Métropole a pour priorité la réhabilitation - notamment énergétique - des logements dégradés ainsi que la rénovation des copropriétés dégradées.

Dans ce cadre, la Métropole accompagnera la réhabilitation énergétique du parc social car cela revêt un enjeu d'exemplarité pour l'ensemble du parc de logement, un enjeu social compte tenu de son effet sur la maîtrise des charges et un enjeu environnemental. Cet objectif est intégré au Plan Climat de Bordeaux Métropole avec une cible de 2 000 à 2 500 logements sociaux par an.

Bordeaux Métropole prévoit également d'accompagner les copropriétés privées, dans le cadre d'un programme national avec financement d'ingénierie et de travaux. Elle cible la requalification d'ensembles de copropriétés à forts enjeux urbains comme par exemple, à Mérignac avec le site du Burck, Pessac et Bordeaux avec le quartier du Grand Parc.

La Caisse des Dépôts accompagne la Métropole dans sa dynamique de réhabilitation :

- ➔ Des logements sociaux par une offre intégrée de prêts (prêt PAM, Prêt amiante) et une offre ultra-bonifiée pour les réhabilitations énergétiques (éco-prêt, PAM taux fixe) aux bailleurs sociaux ;  
A titre d'exemple, les importantes opérations de réhabilitation des logements sociaux au Grand Parc (notamment GHI) vont bénéficier de ces financements préférentiels.
- ➔ Des copropriétés :
  - par des subventions d'ingénierie pré-opérationnelle et d'investissement *PIA 2 Ville de demain* à hauteur de 4 Millions pour celles qui s'engagent dans un scénario ambitieux niveau BBC, au-delà du gain énergétique de 25% demandé par la Métropole,
  - dans les quartiers Politique de la Ville, par des subventions d'ingénierie préparatoire à la mise en œuvre de Plan de Sauvegarde, d'OPAH Copropriétés dégradées et d'OPAH RU, ainsi que le suivi animation des opérations de redressement, en articulation avec les interventions de l'ANAH et de l'ANRU,
  - par des subventions d'ingénierie des dispositifs expérimentaux tels que le POPAC (Observatoire et programmes d'accompagnement des copropriétés).
- ➔ De certains investissements de rénovation urbaine (logements, équipements publics..) avec des prêts spécifiques (PPU, PRU),
- ➔ Des logements spécifiques relevant du secteur social et médico-social et notamment les structures d'accueil pour personnes âgées par des montages financiers optimisés (Phare/PLS).

## 5. Expérimenter :

### → Programme à bilan ouvert pour une offre à coût maîtrisé

En complément de l'expérimentation en cours dans le quartier de Brazza à Bordeaux conduite par la SNI dans le cadre de l'appel à projet architecture de la transformation lancé par la Caisse des dépôts et l'Union Sociale pour l'Habitat (îlot E4), Bordeaux Métropole s'attache aux questions de maîtrise des coûts des logements. C'est un enjeu du marché immobilier global : maîtriser les prix des logements pour permettre l'accession à la propriété, pour produire du logement social viable économiquement et pour éviter les péréquations financières sur le logement libre. Cela revient à encadrer l'inflation immobilière sur un marché tendu.

- Dans ce sens, Bordeaux Métropole et la Caisse des Dépôts se rapprocheront pour engager une étude de cas d'analyse amont des modalités de baisse des prix pourrait être réalisée par une équipe pluridisciplinaire sur une opération immobilière à déterminer dans le cadre d'une opération d'aménagement (architecte, économiste de la construction, financier, entreprises). **(2.6)**

Il s'agira dans le cadre d'un programme à bilan ouvert d'examiner l'ensemble des postes permettant de réduire les prix d'opération, tout en étant garant d'une qualité constructive et architecturale : modalités de négociation foncière non concurrentielle, conception intérieure optimisée, choix des matériaux, réduction des postes de dépenses du bilan liés au chiffre d'affaire (commercialisation, publicité, ...).

### → Nouvelles formes d'habitat et logements adaptés

- Bordeaux Métropole et la Caisse des Dépôts examineront l'opportunité de réaliser une analyse des modalités de mise en œuvre et de reproductibilité de nouvelles formes d'habitat innovantes répondant à de nouveaux besoins ou de nouvelles formes de densification urbaine en individuel : projets d'habitat participatif, BIMBY (Build in my backyard) en accompagnant l'ingénierie et la capitalisation d'un projet pilote dans chacun ces deux domaines. **(2.7)**

- En appui à la production d'une offre de logements adaptés, la Caisse des Dépôts pourra accompagner (en co-investissement ou en prêts) les projets d'investissement privés innovants relevant du secteur social ou médico-social et notamment les structures d'accueil pour personnes âgées.

- Plus spécifiquement, Bordeaux Métropole et la Caisse des Dépôts conviennent d'examiner l'opportunité d'une étude des besoins en logements et services en lien avec le vieillissement de la population notamment sur un quartier démonstrateur (quartier Saige à Pessac), ce qui constituerait un outil d'aide à la décision important. Cela permettrait de définir les orientations et un plan d'actions partenariales dans ce domaine, associant collectivités, constructeurs-aménageurs, promoteurs, bailleurs, entreprises et organismes spécialisés. **(2.8)**

A visée opérationnelle, cette étude pourrait comprendre une analyse comparative des pratiques existantes, formuler des préconisations quantitatives et qualitatives et proposer des offres nouvelles et innovantes.

Une expérimentation pourrait être réalisée sur le quartier de Saige, quartier qui pourrait s'affirmer comme un quartier démonstrateur des innovations scientifiques et des savoir-faire des entreprises dans les domaines de l'habitat durable, de la e-santé et de la silver economy. L'intérêt d'un quartier démonstrateur résiderait ainsi dans la bonne articulation entre l'habitat et la ville, c'est-à-dire entre :

- les aménités urbaines (offre de mobilité, offre commerciale, offre de services) qui doivent être plus accessibles ;
- les espaces publics et les parties communes plus confortables, plus sûrs et plus conviviaux ;
- l'habitat, qui doit pouvoir répondre à l'évolution des besoins en prenant en compte les usages des populations cibles et par suite les possibilités offertes par de nouveaux concepts d'habitat accompagnés notamment par les nouvelles technologies.

L'objectif du quartier démonstrateur serait ainsi d'intégrer à chacune de ces échelles les innovations pertinentes, qu'il s'agisse d'innovations technologiques (*smart grids* par exemple), de conception (logement modulable) ou de gestion (quels types de services apporter dans ce nouvel environnement ?) la dimension humaine ne devant pas disparaître au profit du tout technologique.

## C - Agir pour les quartiers prioritaires et le renouvellement urbain

En matière de Politique de la Ville, Bordeaux Métropole a piloté, au côté de l'Etat l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre du contrat de ville 2015-2020 sur les 21 quartiers prioritaires de la politique de la ville dont trois classés d'intérêt national ou régional :

- La Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange : quartier d'intérêt national à Bordeaux et Cenon
- les Aubiers : quartier d'intérêt régional à Bordeaux
- Dravemont – Palmer- 8 mai 1945 : quartier d'intérêt régional à Floirac et Cenon :

Le contrat de ville de Bordeaux Métropole établit 4 axes prioritaires :

- l'accès à l'emploi et le développement de l'activité économique,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- la cohésion sociale,
- les valeurs républicaines et citoyennes.

La Caisse des Dépôts, acteur historique du renouvellement urbain, accompagne Bordeaux Métropole dans sa politique en faveur des quartiers prioritaires, en particulier ceux à intérêt régional et national.

La Caisse des Dépôts est signataire du contrat de ville du 2 novembre 2015.

Elle sera également signataire du protocole de préfiguration et des conventions ANRU de la Métropole, qui préciseront les modalités de son intervention et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Établissements publics...), sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents. Elle réserve à cet effet une enveloppe d'ingénierie de 200 K€ sur la période de la convention.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra accompagner les différentes actions menées par la Métropole

- ➔ Sur le volet économique du contrat de ville, potentiellement via des dispositifs d'ingénierie et de co-investissement
  - l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires  
A titre d'exemple, certains projets ou actions ont été ciblées : comme le Social Lab porté par le GIP GPV, l'étude commerces de La Benauges Joliot Curie, l'étude sur le devenir de la Zone Franche Urbaine rive droite « Territoires Entrepreneurs », l'étude économique et commerces de Dravemont, le plan guide du quartier des Aubiers.
  - le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi : service de base ou parcours créateur, centres d'affaires de quartiers, promotion de l'entrepreneuriat, soutien à l'entrepreneuriat féminin, déploiement de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers, comme les Accorderies.

- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

A titre d'exemple, la Caisse des Dépôts pourra examiner la faisabilité de la rénovation du centre commercial Dravemont à Floirac. En 2016, la Caisse des dépôts réserve 105 000 € pour les 3 études économiques prévues au protocole de préfiguration ANRU et le territoire entrepreneur. (2.9)

→ Sur le volet urbain du contrat de ville, la Caisse des Dépôts pourra accompagner :  
D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- Les études stratégiques notamment à vocation économique (stratégie de développement économique et d'attractivité du territoire, stratégies énergétiques...) (2.8)  
La Caisse des Dépôts a d'ores et déjà cofinancé une étude sur la création d'activités dans les quartiers de la Métropole, dans le cadre de l'élaboration du contrat de Ville qui a été signé. Ce travail présente une analyse des quartiers et propose des préconisations d'actions stratégiques à déployer à l'échelle de la Métropole et déclinées ensuite auprès des quartiers.
- Les volets économie et activités commerciales des études préalables et pré-opérationnelles des projets retenus par l'ANRU  
La Caisse des Dépôts cofinancera l'étude générale du projet des Aubiers, l'ingénierie opérationnelle pour les changements de destination de certains immeubles ou montages partenariaux avec les grands acteurs économiques du quartier (type Décathlon);
- Les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).
- Le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers par les prêts sur fonds d'épargne, comme la construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics.

→ Sur le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles.

Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les études relatives aux copropriétés dégradées.

## D - Faire place à la nature

Bordeaux Métropole s'est engagée à préserver le délicat équilibre qui caractérise aujourd'hui son territoire : 50 % d'espaces urbanisés, 50 % d'espaces naturels et agricoles.

Au-delà de cette « sanctuarisation », c'est une politique active de la nature - sous toutes ses formes – qui vise à valoriser l'exceptionnel patrimoine naturel de la métropole et permettre l'épanouissement de la nature.

D'une part, le soutien à l'activité agricole périurbaine (encourager l'implantation des agriculteurs, stimuler les circuits courts...) est un des leviers.

D'autre part, c'est dans cette perspective qu'a été lancée l'opération « 55 000 hectares pour la nature ». L'heure est maintenant à la conception de projets opérationnels et à leur mise en œuvre rapide avec le concours des habitants, en fonction des orientations stratégiques retenues:

- renforcer la connaissance et l'expertise en matière d'espaces naturels, de faune et de flore et de biodiversité
- protéger et valoriser les espaces naturels majeurs
- la réintroduction de la nature dans les zones urbaines denses, les grandes opérations

d'aménagement, les zones commerciales ou d'activité en soutenant l'émergence d'Ecoquartiers,

- la valorisation écologique, sociale et économique des grands territoires de nature ; mais aussi des zones inondables (soit 1/3 du territoire) et des zones humides, pour certaines insérées en milieu urbain ;
- la reconstitution des continuités naturelles dans un souci de préservation des espèces animales et végétales, mais aussi de révélation du socle naturel du territoire, et en particulier du réseau hydrographique ;
- participer à la lutte contre les nuisances sonores
- impulser une nouvelle dynamique en faveur de la Garonne en tant que Fleuve Métropolitain

Le Groupe Caisse des Dépôts, via notamment sa filiale CDC Biodiversité propose des solutions pour l'étude, le conseil et la mise en œuvre de stratégie biodiversité et des enjeux fonciers associés sur un territoire.

CDC Biodiversité propose en particulier des solutions pour porter la sécurisation du foncier dédié à la biodiversité par voie d'acquisition ou de conventionnement avec les propriétaires. Elle propose la valorisation écologique, notamment sous forme de compensation ou d'action volontaire.

Dans le cadre d'une action du Groupe Caisse des Dépôts avec SNI, ICADE, EGIS Bâtiment, CDC Biodiversité conseille et aide à l'élaboration d'une stratégie « biodiversité en ville ».

En appui au projet de trame écologique métropolitaine, CDC Biodiversité a étudié la faisabilité et met aujourd'hui en œuvre un projet territorial de biodiversité sur la Métropole.

- ➔ Pour le déploiement de la stratégie biodiversité de la Métropole, CDC Biodiversité propose d'examiner des solutions pour l'élaboration d'une stratégie « biodiversité en ville », la sécurisation du foncier et la valorisation écologique,
- ➔ En appui de l'OIN Euratlantique, CDC Biodiversité propose d'étudier les actions concrètes, notamment dans la perspective d'un programme modèle à "biodiversité positive".

## **AXE 3 – UNE METROPOLE INTELLIGENTE, A HAUTE QUALITE DE VIE ET DURABLE**

La **Métropole** est déjà fortement engagée dans la voie d'un développement urbain plus durable, plus respectueux de l'environnement, plus attentif au bien-être de ses habitants : préservation des 50% d'espaces naturels et agricoles du territoire, promotion des mobilités alternatives, bâtiments publics à énergie positive, protection de la ressource en eau, plan climat énergie, Ecoquartiers.

La Métropole prévoit de redoubler d'effort et viser à l'exemplarité et à l'excellence, notamment en matière de transitions numérique, énergétique et écologique pour prendre place dans le concert européen tout en préservant la qualité de vie d'une agglomération parmi les plus attractives de France, qui va grandir, se densifier.

Ces défis représentent aussi une véritable opportunité qui stimulera l'innovation, produira des richesses et de l'emploi, et engagera la métropole bordelaise vers une croissance durable.

Ils rejoignent les axes stratégiques de la Caisse des Dépôts en matière de transitions numérique, énergétique et écologique.

### **A. Transition numérique**

La **Caisse des Dépôts** propose de contribuer à la prise en compte des enjeux numériques dans le cadre du développement de Bordeaux Métropole. Après avoir accompagné le déploiement d'un réseau de télécommunications haut et très haut débit sur le territoire métropolitain en étant qu'actionnaire à hauteur de 40% dans la société INOLIA, la Caisse des Dépôts souhaite encourager le développement des usages et des services numériques.

Acteur neutre auprès des collectivités, et inscrivant son action dans une perspective d'aménagement et de développement économique de long terme du territoire, elle propose ainsi aux collectivités une démarche globale d'accompagnement et d'ingénierie pour l'ensemble des cibles concernées par le numérique : acteurs économiques, citoyens, et communautés d'intérêt public.

Un service métropolitain du numérique a été créé par la mise en commun des ressources et personnels des communes ayant choisi de mutualiser le numérique et les services d'information. Cette mutualisation vise à optimiser les coûts, favoriser l'efficacité et créer un effet de synergie pour enrichir les offres de services existants.

Afin de permettre aux communes de maîtriser leur stratégie numérique, d'être associées aux évolutions du patrimoine S.I nécessaire à leur activité et de pouvoir investir sur le développement de nouveaux services, il va être nécessaire de co-construire différents documents cadre : vision stratégique de la métropole d'ici 2020, schémas directeurs communaux, plans d'actions thématiques (transport, transition énergétique, ...).

Cette nouvelle organisation devra également engager les nombreux projets numériques transverses de convergence des systèmes d'information des domaines mutualisés comme les S.I finances, S.I ressources humaines, S.I bâtiments, urbanismes ou encore la relation usagers.

Dans le cadre de la mutualisation, **l'évolution des postes de travail et la consolidation des infrastructures des différentes collectivités** sont des leviers majeurs d'efficacité. En ce qui concerne l'environnement numérique de travail, il s'agira de définir et de commencer à déployer une configuration cible pour le poste de travail des agents en intégrant les stratégies de mobilités, les communications, l'assistance et les outils collaboratifs. Le plan d'action en matière de services

opérés et d'infrastructures va s'articuler autour de **trois axes majeurs d'évolution** : la définition de la stratégie d'hébergement sur deux sites majeurs redondés, la construction d'une plateforme standardisée des services numériques destinée à accueillir progressivement les applications convergées et la mise en place d'un socle de gestion de l'identité numérique des agents de la métropole et des communes gérées par la Direction Générale du Numérique et des Systèmes d'Information. Par ailleurs, la consolidation des infrastructures devra prendre en compte les **systèmes d'information dit industriels** et les nouvelles obligations légales de sécurité applicables au 1er juillet 2016 avec mise en conformité obligatoire dans les trois ans.

Cette collaboration s'inscrit également dans la création d'un projet général de ville intelligente sur la Métropole Bordelaise avec pour ambition de répondre plus efficacement et de manière innovante grâce aux technologies numériques aux enjeux urbains majeurs (habitat, énergies et déchets, mobilité, gestion publique...)

- Ainsi, il pourrait être engagé une réflexion commune, sur d'une part le recueil, la valorisation et la gestion des données numériques et le déploiement de solutions numériques pour maîtriser le développement de nouveaux services urbains et environnementaux et d'autre part, sur un appui au développement d'expérimentations métropolitaines en vue de développer ces nouveaux services urbains.

**Bordeaux Métropole** souhaite engager des schémas structurants et études en rapport avec :

- Les schémas directeurs de convergence des systèmes d'information
- Les logiques de proximité, de la relation aux administrés métropolitains, des services portés au profit des communes et des trajectoires de convergence.
- Les grands enjeux métropolitains en matière de mobilité, de gestion de l'eau et de l'assainissement, des fluides et déchets et de l'énergie
- La ville intelligente : plateformes de données, réseaux multiservices ou de télérelève, environnements numériques de travail en écoles, e-santé en particulier
- La constitution d'un observatoire régulier des pratiques et des usages digitaux sur la Métropole
- Les Datas Center, équipements structurants pour le développement de l'attractivité du territoire par la filière IT et l'ensemble des acteurs économique.

**Bordeaux Métropole et la Caisse des Dépôts** conviennent de cibler les actions d'ingénierie structurantes dans la perspective de préparer des investissements futurs conjoints, en fonction des priorités de la Métropole.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole et la Caisse des Dépôts décident de travailler en partenariat sur les sujets suivants :

→ Développement des tiers-lieux et Télécentres :

Dans l'objectif de favoriser l'émergence d'une politique de tiers-lieux (Télécentres, espaces de coworking, fab labs,...) sur le territoire, et ainsi apporter un levier supplémentaire en termes de développement économique, d'innovation et de transition écologique, la Caisse des Dépôts pourra apporter de l'ingénierie pour :

- Etudier tout projet d'investissement pouvant combiner immobilier et offre de services intégrant une surface plus ou moins grande dédiée à un ou plusieurs tiers-lieux dotés

de modèles économiques envisageables pour un investisseur (3.1)

- Par ailleurs, la Métropole programmera une étude intégrant les nouveaux enjeux attendus en matière de WIFI urbain, d'évolution du réseau Tetra, de choix de réseaux adaptés au service d'un territoire 'intelligent et connecté' à haute qualité environnementale. La Caisse des Dépôts pourra accompagner financièrement cette démarche. (3.2)

## B. Transition énergétique et écologique

**Bordeaux Métropole** vise par une mutation profonde, à passer d'un modèle de surconsommation des ressources qui fragilise l'environnement et la santé, à un modèle raisonné et vertueux basé sur la circularité garantissant la qualité de vie des populations dans une métropole durable sur le long terme.

Bordeaux Métropole a défini un Plan Climat Energie Territorial avec pour objectif une réduction des gaz à effet de serre de 25% à 30% d'ici 2020 et 75% d'ici 2050.

Les travaux du PCET ont conduit à identifier une feuille de route autour des axes d'intervention suivants : urbanisation et aménagement durable, promotion de la mobilité sobre en carbone, transformation du bâti résidentiel et tertiaire, production d'énergie dans l'agglomération.

Elle conçoit ainsi son intervention suivant plusieurs axes stratégiques : services urbains, biodiversité, gestion des risques, santé et bien-être des citoyens.

**La Caisse des Dépôts** apportera son soutien à Bordeaux Métropole à plusieurs niveaux :

### 1. L'accompagnement de la stratégie territoriale en matière de transition énergétique et environnementale.

La Caisse des Dépôts et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Métropole bordelaise et Gironde (ALEC) échangent depuis 2010 leurs expertises techniques dans les champs communs de leur intervention en matière de transition écologique et énergétique.

Pour conforter cette coopération, la Caisse des Dépôts et l'ALEC ont conclu en 2015 un partenariat financier ciblé sur un plan d'actions déclinant cinq thématiques : la planification énergétique, l'accompagnement des Territoires d'Energie Positive et de Croissance Verte (TEPCV) de la Gironde dont celui de Bordeaux Métropole, l'échange et la diffusion de bonnes pratiques sur l'efficacité énergétique, l'accompagnement des projets des filières bois énergie et géothermie profonde.

Pour les années à venir, la Caisse des Dépôts et l'ALEC entendent poursuivre ce partenariat. Dans cette perspective, la Caisse des Dépôts et Bordeaux Métropole conviennent d'examiner les actions de l'ALEC qui pourraient être ciblées conjointement. (3.3)

Face à l'explosion du nombre de données et d'acteurs producteurs et face à la décentralisation des enjeux de l'énergie, le rôle des collectivités locales paraît stratégique. Bordeaux Métropole et la Caisse des Dépôts réaliseront en partenariat avec les métropoles de Lille, Lyon et Marseille une étude sur les données d'énergies. L'objectif de cette étude est de fournir des clés de compréhension et d'action sur le sujet des données de l'énergie, permettant de mieux se positionner stratégiquement vis-à-vis des enjeux et acteurs de l'écosystème et d'identifier des pistes d'actions opérationnelles.

## 2. L'accroissement de l'offre d'énergies renouvelables sur le territoire métropolitain

**Bordeaux Métropole** étudie la faisabilité de trois projets de réseaux de chaleur, en cours de développement : Plaine Rive Droite, Pessac et Mérignac. Dans ce cadre, Bordeaux Métropole souhaite relancer la filière géothermie sur son territoire, à partir des puits à créer. **(3.4)**

- **La Caisse des Dépôts** peut intervenir en tant qu'investisseur aux côtés des partenaires industriels dans le cadre des consultations lancées par Bordeaux Métropole.
- Elle peut proposer au délégataire des prêts bonifiés sur fonds d'épargne lui permettant d'optimiser son modèle économique. La collectivité pourra alors négocier avec le délégataire la rétrocession de l'économie financière ainsi générée.
- Elle pourra accompagner Bordeaux Métropole dans le développement de la filière géothermie, une des plus efficaces dans le contexte urbain métropolitain.

**Bordeaux Métropole** soutient le projet SEENEOH, plateforme d'expérimentation et d'essai d'hydroliennes pour le développement de la filière française émergente d'hydroélectricité estuarien et en mer, à fort potentiel. Bordeaux Métropole sollicite l'intervention de la Caisse des Dépôts pour la constitution de la société projet avec les partenaires industriels et la SEM Route des Lasers.

- Dans ce cadre, la **Caisse des Dépôts** instruit en 2016 sa prise participation minoritaire dans la société de projet.

Bordeaux Métropole, à la croisée des politiques en faveur de la mobilité et de la transition énergétique, envisage la couverture en panneaux photovoltaïques, d'un dépôt de bus situé en centre-ville de Bordeaux près du stade Lescure. Ce projet compléterait les avancées de la métropole en matière de transition énergétique de son service public des transports lequel est déjà constitué aux trois quarts de bus roulant au gaz naturel. **(3.5)**

- **La Caisse des Dépôts** proposera d'accompagner financièrement cet investissement de Bordeaux Métropole par la mise en place de prêts à taux zéro.

## 3. La performance énergétique des bâtiments publics et privés :

- ➔ Concernant la rénovation des bâtiments publics, la **Caisse des Dépôts** pourra :
  - Accompagner la stratégie patrimoniale des communes les moins avancées dans l'élaboration de leur stratégie patrimoniale à travers notamment la réalisation de schémas directeurs immobiliers ;
  - proposer des prêts à taux zéro à la Métropole ou à ses communes membres ;
  - intervenir via sa filiale Exterimmo qui accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de stratégies patrimoniales et énergétiques pérennes, pensées comme un levier de performance budgétaire avec des Contrats de Performance Energétique. La majorité des bâtiments publics des collectivités locales en rénovation et construction entre dans le champ d'action d'Exterimmo : bâtiments d'enseignements primaire, secondaire et universitaire, bâtiments administratifs ou bureaux, bâtiments culturels : musées, bibliothèques, médiathèques, équipements sportifs : gymnase, piscines. Exterimmo finance en complément les projets de remise à niveau de l'éclairage public (remplacement et télégestion d'anciens points lumineux urbains) avec garanties de résultats sur les économies d'énergie générées. **(3.6)**

→ Concernant les logements privés, **Bordeaux Métropole** est lauréate de la tranche 2 de l'action Ville de demain du Programme investissement d'Avenir et bénéficiera à ce titre de l'attribution d'une participation à hauteur de 4,17 millions d'euros pour accompagner la rénovation énergétique des logements privés collectifs (audit, travaux, maîtrise d'œuvre).(3.7)

**La Caisse des Dépôts** accompagnera **Bordeaux Métropole** dans la mise en œuvre de ces financements.

#### 4. Les Territoires à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV) et Ecocité.

Dans le cadre de l'appel à projet TEPCV dont la Caisse des Dépôts est gestionnaire pour le compte de l'Etat, Bordeaux Métropole a été retenue pour un première enveloppe de 500 K€. Une enveloppe complémentaire de 1,5 M€ est proposé à Bordeaux Métropole sous condition de présentation de nouveaux projets.

De plus dans le cadre de l'appel à projet Ecocité PIA Ville de demain dont la Caisse des Dépôts est opérateur pour le compte de l'état et du CGI, Bordeaux Métropole a été retenue pour des actions innovantes en faveur de la transition écologique et énergétique.

Par ailleurs, afin de favoriser et d'accélérer la concrétisation de projets en faveur de la TEE, le Groupe Caisse des Dépôts a décidé de mobiliser une enveloppe nationale de 300 millions d'euros en investissement sur fonds propres, fléchés priorité « croissance verte ».

→ Dans ce cadre et sur la base des projets soutenus par Bordeaux Métropole dans les TEPCV et dans l'Ecocité, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser son ingénierie interne pour accompagner leur structuration opérationnelle dans la perspective de son intervention en tant qu'investisseur d'intérêt général. (3.7)

#### 5. Les Assises Nationales de l'Energie.

→ En 2015, le Groupe Caisse des Dépôts s'est mobilisé pour accompagner la 16<sup>ème</sup> édition des Assises Nationales de l'énergie. Pour la prochaine édition 2017 qui se tiendra à Bordeaux, la Caisse des Dépôts pourra contribuer pour mieux valoriser les projets communs avec la Métropole dans la cadre de la transition énergétique et écologique. (3.8)

#### 6. La promotion de la filière hydrogène et transports durables

**Bordeaux Métropole** souhaite également positionner le territoire métropolitain comme lieu d'expérimentation de la filière hydrogène, vecteur énergétique pour la mobilité propre (pas d'émission) et le stockage d'énergie.

Plusieurs projets sont à l'étude et notamment l'implantation de stations de recharge à hydrogène pour des flottes captives de véhicules et de vélos.

→ **La Caisse des Dépôts** mobilisera de l'ingénierie pour accompagner la réflexion de la collectivité dans la perspective de l'intervention de la Caisse des Dépôts en tant qu'investisseur intérêt général, notamment pour investiguer notamment les problématiques de modèle économique, de seuils de rentabilité et de niveau d'amorçage que la collectivité peut envisager. (3.9)

## 7. La valorisation des déchets

La Caisse des Dépôts accompagne plusieurs collectivités au plan national sur des projets de valorisation des déchets dans le cadre de la loi de Transition Energétique et Ecologique avec les objectifs : de diminuer de 50 % à l'horizon 2025 des déchets destinés à l'enfouissement, de réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produites en 2020 par rapport à 2010, de passer à 65 % le taux de recyclage des déchets non dangereux non inertes contre 56 % en 2012).

Ces interventions se concrétisent sous forme de prêts croissance verte et d'investissement dans de nouvelles infrastructures de traitement de déchets : meilleure valorisation des biodéchets ménagers et urbains, méthanisation, production de Combustibles Solides de Récupération, production d'hydrogène à partir de bio méthane.

### C. Pour une mobilité choisie

Dans un contexte de forte croissance du nombre de déplacements, la politique volontariste de Bordeaux Métropole a permis de faire baisser la part modale de la voiture pour la première fois depuis des décennies (1999 : 64 %/2009 : 59%). Malgré les efforts considérables entrepris depuis 1995, les déplacements restent encore souvent difficiles pour beaucoup d'habitants et d'utilisateurs de la métropole bordelaise.

Assurer des déplacements plus fluides, des durées de trajets prévisibles et offrir un panel de solutions élargi pour une mobilité choisie, tels sont les impératifs aujourd'hui.

Il en va de la qualité de vie des habitants, mais aussi du bon fonctionnement de l'activité économique, et au-delà de l'attractivité du territoire.

Afin de répondre à ces enjeux, une complémentarité doit être assurée entre les investissements dans les infrastructures de transport permettant de développer une offre performante de transports urbains, et le développement de l'innovation, technologique et d'usage, au service d'une mobilité alternative et intelligente.

Bordeaux Métropole et la Caisse des Dépôts ont initié en 2013 et poursuivent au sein d'un groupe de travail national les travaux communs menés au cours de l'étude sur la valorisation des données urbaines et de mobilité. Les objectifs sont d'une part de partager les bonnes pratiques et d'échanger les informations avec les producteurs, agrégateurs et consommateurs de données publics ou privés nationaux, et d'autre part d'approfondir la réflexion sur la mise en place d'un dispositif multi-territorial de valorisation des données de mobilité qui est un des points-clé identifiés dans l'étude.

→ **Investissements dans les infrastructures de transport**

La **Caisse des Dépôt** pourra financer sous forme de prêts les investissements en infrastructures de transport de la Métropole, par exemple l'élargissement de la rocade.

#### → Nouveaux services de mobilité

**Bordeaux Métropole** souhaite accompagner l'expérimentation d'un système de covoiturage dynamique, qui aurait pour base le Parc Relais de la Buttinière à Cenon.

→ Dans ce cas particulier, la **Caisse des Dépôts** pourra examiner au regard du modèle économique final la faisabilité d'une intervention en fonds propres dans la société de projet. (3.10)

La **Caisse des Dépôts** accompagnera **Bordeaux Métropole** dans ses réflexions autour de la ville intelligente, notamment pour la mise en place de nouvelles solutions numériques qui permettent de répondre aux enjeux urbains de mobilité et de transports : dispositifs alternatifs et complémentaires à l'usage individuel de la voiture, écomobilité, autopartage, infrastructures de recharge électrique, stationnement intelligent.

De plus, les filiales de la Caisse des Dépôts, principalement EGIS, TRANSDEV et la SCET, développent également de nouveaux services et des expérimentations (exemple du quai partagé) qu'elles peuvent développer sur la métropole.

## D. La transition territoriale

**Bordeaux Métropole** est désormais constituée. Les transferts de compétences et la mutualisation sont en marche mais de nombreux sujets restent à approfondir dans le contexte de la réforme territoriale.

Avec ses 758 000 habitants la métropole, est constituée de 28 communes, de tailles et d'enjeux très différents : les 4 communes de moins de 3 500 habitants et les 7 communes de moins 10 000 habitants sont encore dans un environnement rural tout en étant confrontés à la croissance de leur population et à la périurbanisation. Bien que bénéficiaires de la mutualisation et de l'ingénierie métropolitaine, les élus de ces petites communes ne disposent pas de mêmes moyens en termes de temps et de personnel municipal que ceux des grandes communes. Leurs enjeux municipaux sont également très différents et liés aux intercommunalités voisines.

Afin d'accompagner les petites communes et les communes rurales de la métropole, la **Caisse des dépôts** propose de leur mettre à disposition son service gratuit « Mairie Conseils », qui accompagne et conseille les élus des communes de moins de 10 000 habitants: lettre mensuelle, une newsletter, web-conférences, service de renseignement téléphonique, démarches d'accompagnement des territoires, journées d'accueil à paris, documents pédagogiques, échanges d'expériences. La **Caisse des dépôts** pourra organiser avec la métropole une réunion collective de présentation et d'échange pour les petites communes de la métropole. (3.11)

Ce service spécifique complète l'autre service gratuit de la Caisse des dépôts : Localtis, via un quotidien en ligne qui informe, analyse les politiques publiques et les évolutions institutionnelles.

De manière complémentaire, une offre dédiée aux communes en ingénierie ou en accompagnement financier pourra être expertisée et mise en œuvre dans le cadre de cette convention, pour simplifier l'accès des communes aux services et savoir-faire de la Caisse des Dépôts.

Outre cet accompagnement de la Métropole dans la consolidation des relations avec ses communes (transition intérieure), la Caisse des Dépôts pourra également intervenir dans les coopérations à développer avec les autres territoires à l'échelle de la nouvelle Région (transition extérieure).

Ainsi, en lien avec les enjeux identifiés dans le cadre de la construction de la Métropole et notamment le transfert de compétences nouvelles, la mutualisation des services, la relation avec les autres collectivités locales, la Caisse des Dépôts pourrait mobiliser des crédits d'ingénierie dédiés au projet métropolitain. **(3.12)**

## **Article 3. Modalités de suivi et de mise en œuvre**

### **3.1 – Suivi et mise en œuvre**

Les Parties conviennent de mettre en place un comité de suivi composé comme suit :

- le Directeur Général des Services de Bordeaux Métropole et/ou ses représentants,
- le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et/ou ses représentants.

Ce comité se réunira deux fois par an, à l'effet de s'assurer de l'état d'avancement des travaux communs au titre de la convention. Il s'appuiera sur des groupes de travail techniques mis en place par le comité.

Un référent sera désigné dans chacune des structures, animant des groupes de travail réguliers sur les différents axes de la convention (mise en œuvre opérationnelle, actualisation sur de nouvelles actions, etc.).

### **3.2 – Durée et prise d'effet**

La convention est conclue pour la durée du Partenariat, à savoir jusqu'au 30 mai 2019. En fonction de l'état d'avancement des actions, projets et programmes, celle-ci pourra, le cas échéant, être renouvelée d'un commun accord par voie d'avenant.

La présente convention prendra effet à sa date de signature par le dernier signataire.

### **3.3 - Résiliation de la convention**

La convention pourra être résiliée par chaque Partie en cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties des conditions et engagements fixés. La résiliation prendra effet à compter du mois suivant la réception par l'une des Parties de la notification faite par l'autre Partie.

### **3.4 - Moyens mis en œuvre afin de réaliser les actions**

Bordeaux Métropole assure la maîtrise d'ouvrage de chacune des actions. La réalisation des actions s'effectue par Bordeaux Métropole sous sa responsabilité, dans le respect des règles de droit qui lui sont applicables.

### **3.5 Résultats des actions (« livrables »)**

Les documents attestant de la réalisation de l'action (exemple : rapport d'étude) seront transmis à la Direction déléguée de la Caisse des Dépôts à Bordeaux, 38 rue de Cursol, CS 61530 – 33081 BORDEAUX Cedex.

### **3.6 – Modalités financières**

La Caisse des Dépôts s'engage au titre de la présente convention à contribuer financièrement et/ou en apport d'expertise à chacune des actions mentionnées à l'article 1.

La participation de la Caisse des Dépôts ainsi que le budget alloué par Bordeaux Métropole à chacune des actions seront précisés dans un tableau qui sera présenté lors du tout premier comité de suivi.

Dans tous les cas, la Caisse des Dépôts ne pourra être tenue au versement de sommes qui dépasseraient son engagement au titre de la convention. Le reliquat du budget total de chaque action est pris en charge par la Métropole, conformément au tableau.

Si le bilan financier d'une action fait apparaître un coût total inférieur au montant estimé, tel que repris dans le tableau ci-dessus, le montant de la subvention de la Caisse des Dépôts au titre de l'action concernée est minoré de l'écart constaté calculé au prorata de la part prise en charge par la Caisse de Dépôts.

### **3.7 - Modalités de versement**

Il est convenu entre les Parties que des conventions opérationnelles spécifiques seront co-signées pour les actions présentant un engagement financier de la Caisse de Dépôts, avec un échéancier de versement et la fourniture de documents justificatifs propres.

Chaque demande de paiement de subvention (appel de fonds) par Bordeaux Métropole au titre d'une action sera accompagnée d'une attestation des dépenses réalisées et des justificatifs de paiement correspondants, ainsi que d'un RIB du compte ouvert à son nom et mentionnant en référence le numéro de convention et l'objet de l'action aux coordonnées suivantes :

Caisse des Dépôts

Direction de l'exécution des opérations financières, Caissier général DEOFF2

Plateforme d'exécution des dépenses

56, rue de Lille

75356 Paris 07 SP

A l'occasion du dernier appel de fonds, Bordeaux Métropole fournira en outre une attestation signée certifiant le montant total des dépenses mises en œuvre au titre de l'action.

### **3.8 – Suivi du programme d'actions**

La Direction régionale de la Caisse des Dépôts sera associée au suivi de la convention :

- Bordeaux Métropole tient régulièrement informée la Direction régionale de la Caisse des Dépôts de l'avancée du programme : fiche action précisant les objectifs de l'action, son contenu et le budget prévisionnel faisant ressortir les cofinancements sollicités,
- en outre, la Caisse des Dépôts se réserve le droit de vérifier, à tout moment, la bonne utilisation de ses subventions, et pourra demander à Bordeaux Métropole tout document ou justificatif. Dans cette perspective, Bordeaux Métropole accepte que les modalités de réalisation des actions puissent donner lieu à une évaluation par la Caisse des Dépôts ou par tout organisme mandaté par elle.

### **3.9 - Communication et propriété intellectuelle**

Bordeaux Métropole fera mention du soutien de la Caisse des Dépôts pour la réalisation des actions visées aux présentes. Les modalités et conditions de ce soutien seront définies d'un commun accord entre les Parties dans le cadre des conventions d'application spécifiques.

Les conventions d'application définiront également les conditions d'utilisation des résultats des actions, tels que les bilans, études, supports, par la Caisse des Dépôts.

### **3.10 - Autorisation d'utiliser les logos**

Aux seules fins d'exécution des obligations visées à l'article 1, pour la durée des obligations susvisées, la Caisse des Dépôts autorise Bordeaux Métropole à utiliser dans le cadre de la convention objet des présentes et avec son accord préalable la marque française semi-figurative Groupe Caisse des Dépôts et Logo n°04/3.332.494, constituant le logotype conformément à la représentation jointe en annexe 1.

Aux seules fins d'exécution des obligations visées à l'article 1, pour la durée des obligations susvisées, Bordeaux Métropole autorise la Caisse des Dépôts à utiliser dans le cadre de la convention objet des présentes et avec son accord préalable sa marque constituant son logotype. A l'extinction des obligations susvisées, les Parties s'engagent à cesser tout usage de la marque susvisée et des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts, sauf accord exprès contraire écrit.

### **ANNEXE : logo du Groupe Caisse des Dépôts**

Ce logotype se caractérise par les éléments suivants :

- Les couleurs utilisées sont le Pantone 485 - 430 - Noir,
- Le cadre blanc fait partie intégrante du logo ; il est systématiquement visible sur fond non blanc ;
- la hauteur minimale du logo est de 17,5 mm, ce qui préserve la visibilité de la médaille.

Cette autorisation d'utilisation du logo est ponctuelle ; elle n'entraîne aucune cession de la part de la Caisse des Dépôts de ses droits sur le logo. Toute utilisation autre que celle prévue ci-dessus devra être formalisée par un document plus complet.

**Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et la Caisse des Dépôts 2016-2019**  
**Etudes et Dispositifs Bordeaux Métropole cofinancés par la CDC**

Engagements financiers 2016		Financement Bordeaux Métropole	Participation Caisse des Dépôts CDC, 50% maximum
<b>Axe 1 : développement et attractivité économiques</b>		<b>Bx Métropole</b>	<b>CDC</b>
1.1	Stratégie de marketing territorial	40	40
1.9	Etude de définition d'une plaine des sports sur le site Décathlon à Bordeaux Nord	10	10
1.7	Réflexion sur l'évolution des outils d'aménagement et d'équipements économiques dans le cadre du transfert de compétences (Economie mixte, SPL, Parc des expositions, MIN)	40	40
1.10			
1.21	Définition d'une nouvelle offre immobilière et de services pour les starts up	15	15
1.14	CitésLab du Social Lab rive droite	25	20
1.15	Stratégie commerciale de proximité à l'échelle métropolitaine	30	30
1.19	Requalification zone commerciale Bordeaux-lac : expérimentation méthodologique	15	15
1.20			
<b>Axe 2 : le cadre urbain et l'environnement</b>		<b>Bx Métropole</b>	<b>CDC</b>
2.1	Biennale AGORA	175	100
2.3	Etude de cas pré-opérationnelle foncière et accord-cadre site Jallère Bordeaux nord	50	50
2.7	Etude de cas partenariale baisse des coûts d'une opération de logements	20	10
2.8	Etude sur expérimentation de nouvelles formes d'habitat : 2 projets pilotes à identifier (BIMBY, habitat participatif)	20	20
2.9	Etude surexpérimentation des besoins en logements et services des personnes âgées	10	10
2.4	Protocole de préfiguration ANRU 2016 sur les 3 quartiers ANRU et le Territoire Entrepreneurs	105	105
2.10			
<b>Axe 3 : métropole à haute qualité de vie</b>		<b>Bx Métropole</b>	<b>CDC</b>
3.2	Etude intégrant de nouveaux enjeux attendus en matière de WIFI urbain, d'évolution du réseau Tetra, de choix de réseaux adaptés au service d'un territoire 'intelligent et connecté' à haute qualité environnementale	100	50
<b>TOTAL</b>		<b>655</b>	<b>515</b>

**Convention de partenariat entre Bordeaux-Métropole et la Caisse des Dépôts 2016-2019**  
**Liste des actions envisagées sur la période triennale**

THEMATIQUES & ACTIONS ENVISAGEES		positionnement Caisse des Dépôts	phasage	Financement Bordeaux Métropole (*)	Participation Caisse des Dépôts CDC, 50% (*)
<b>Axe 1 : développement et attractivité économiques</b>				Bx Métropole	CDC
1.1	Stratégie de marketing territorial	cofinancement d'étude	2016	40	40
1.2	Soutien aux entreprises de la French Tech	ingénierie	2016 - 2019		
1.3	Réflexion sur les perspectives Route des Lasers	ingénierie	2017		
1.4	Suivi de l'étude de reconversion du site de l'Observatoire de Floirac	ingénierie	2016- 2019		
1.5	Plateformes mutualisées pour le développement d'innovation pour les entreprises	ingénierie	2016-2019		
1.6	Développement du Campus	investissement - prêt	2016-2019		
1.7	Parc des expositions : étude travaux 2ème tranche et évolution du mode de gestion	cofinancement études faisabilité	2016-2017		
1.8	Projets hôteliers à Brazza et programmation hôtelière	investissement	2016-2019		
1.9	Plaine des sports sur le site Décathlon à Latule	cofinancement étude	2017	10	10
1.10	Réflexion sur les outils d'aménagement et d'équipement économiques	ingenierie interne et investissement	2016-2017	40	40
1.11	Valorisation du Bioparc : immobilier d'entreprises	ingenierie interne et investissement	2016		
1.12	Relocalisation de l'établissement des retraites et solidarité de la CDC à Euratlantique	Investissement	2020		
1.13	Fabrique à Entreprendre et Plateforme de l'entrepreneuriat	ingenierie interne et études	2016-2017		
1.14	Définition d'une nouvelle offre immobilière et de services pour les starts up	cofinancement d'étude	2016	15	15
1.15	CitésLab du Social Lab rive droite	cofinancement du dispositif	2016	25	20
1.16	Expérimentation d'un incubateur territorial	suivi de l'expérimentation	2015-2017		
1.17	Pôle de coopération économique Lormont La Buttinière	investissement	2016 - 2018		
1.18	Faisabilité fonds de prêt d'honneur silver économie métropole	ingénierie interne	2017		
1.19	Stratégie commerciale de proximité à l'échelle métropolitaine	cofinancement d'étude	2017 - 2019	30	30
1.20	requalification zone commerciale Bordeaux-lac : expérimentation	cofinancement d'étude	2017	15	15
1.21	Accompagnement en ingénierie définition modèle de gestion du MIN	cofinancement d'étude	2017 - 2018		
<b>Axe 2 : le cadre urbain et l'environnement</b>				Bx Métropole	CDC
2.1	Biennale AGORA	mécénat	2016-2017	175	100
2.2	Ilot E4 Brazza - Volumes capables - SNI et Le Lab CDC	ingénierie interne	2016-2017		
2.3	Etude de cas pré-opérationnelle foncière et accord-cadre site Jallère Bordeaux nord	cofinancement d'études	2017-2019	50	50
2.4	Plan-guide du quartier des Aubiers dans le cadre du Protocole préfiguration ANRU (2.10)	cofinancement d'étude	2016-2017		
2.5	Actualisation convention de la SPL La Fab	prêt	2017 - 2019		
2.6	Etude de cas partenariale baisse des couts d'une opération de logements	cofinancement d'étude	2017-2019	20	10
2.7	Etude sur expérimentation de nouvelles formes d'habitat : 2 projets pilotes (BIMBY, habitat participatif)	cofinancement AMO ou étude	2016-2020	20	20
2.8	Etude sur expérimentation des besoins en logements et services des personnes âgées	cofinancement d'étude	2017	10	10
2.9	Protocole de préfiguration ANRU sur les 3 quartiers ANRU et le Territoire Entrepreneurs	cofinancement d'étude	2016	105	105
<b>Axe 3 : métropole à haute qualité de vie</b>				Bx Métropole	CDC
3.1	Développement des tiers lieux et télécentres	investissement	2017-2019		
3.2	Evolution de réseaux au service d'un territoire intelligent et connecté	cofinancement d'étude	2016-2020	100	50
3.3	Actions avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat sur la métropole	partenariat	2016-2020		
3.4	Réseaux de chaleur	investissement	2016-2019		
3.5	Panneaux photovoltaïques	prêts	2017-2019		
3.6	Performance énergétique des bâtiments publics	Prêts / investissement	2016-2019		
3.7	Territoire à Energie Positive et Croissance Verte et EcoCité	opérateur TEPCV et PIA Ville de demain	2017-2019		
3.8	Assises nationales de l'énergie 2017	cofinancement manifestation	2017		50
3.9	Promotion de la filière hydrogène	ingénierie	2016-2019		
3.10	Mobilité : Système de covoiturage dynamique	investissement	2017-2019		
3.11	Transition territoriale : accompagnement des petites communes, Mairie Conseil	ingénierie interne	2016-2019		
3.12	Transition territoriale : accompagnement des coopérations extracommunautaires	ingénierie interne	2016-2019		
<b>TOTAL</b>				<b>655</b>	<b>565</b>

(\*) Financements et Participations identifiés au jour de la signature de la convention